

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques CdP-16 et CRP-6

Résumé pour les décideurs



Cancún, Mexique
du 29 novembre au 10 décembre 2010



Institut de l'énergie et de l'environnement
de la Francophonie
IEPF

Directrice de la publication
Fatimata Dia Touré

Comité de rédaction et comité éditorial

Direction de la rédaction

Frédéric Gagnon-Lebrun, ÉcoRessources Consultants

Auteurs

Caroline De Vit, ÉcoRessources Consultants

Frédéric Gagnon-Lebrun, ÉcoRessources Consultants

Coordination

Rajae Chafil, Responsable de projet,

Négociations internationales sur l'environnement (IEPF)

Frédéric Gagnon-Lebrun, ÉcoRessources Consultants

**Équipe de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF)
responsable de l'édition**

Fatimata Dia Touré, Directrice

Prosper Biabo, Directeur adjoint en charge des programmes

Rajae Chafil, Responsable de projet, Négociations internationales sur l'environnement

Louis-Noël Jail, Responsable du Service Information et documentation

Jacinthe Potvin, Assistante, Service Information et documentation

Ce document de synthèse a été préparé par ÉcoRessources Consultants pour le compte de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) et ne représente pas nécessairement le point de vue de l'une ou l'autre de ces organisations.

Mise en page

Code Jaune, design et créativité

ISBN :

Version complète du guide : 978-2-89481-069-9

Résumé pour les décideurs : 978-2-89481-070-5

Version électronique, complète, du guide : 978-2-89481-071-2

Version électronique du résumé pour les décideurs : 978-2-89481-072-9

Imprimé le 15 novembre 2010

© Institut de l'énergie et de l'environnement
de la Francophonie (IEPF) 2010

56, rue Saint-Pierre, 3^e étage

Québec G1K 4A1 Canada

Téléphone : 418 692-5727

Télécopie : 418 692-5644

Courriel : iepf@iepf.org

Site Internet : www.iepf.org

Avec le soutien de :



Affaires étrangères et
Commerce international Canada

Foreign Affairs and
International Trade Canada

Cette publication a été imprimée
sur du papier recyclé.

IMPRIMÉ AU CANADA



Avant-propos

En route pour Cancún au Mexique, où se tiendront la 16^{ème} Conférence des Parties à la CCNUCC et la 6^{ème} Réunion des Parties au Protocole de KYOTO, la Francophonie apporte, comme de coutume maintenant, sa contribution à l'assistance et appui aux négociateurs, à travers le présent guide, que vous tenez entre vos mains.

La conférence de Copenhague a eu un résultat mitigé, selon les attentes. Néanmoins, elle a permis :

- de réaffirmer la volonté politique de l'ensemble des pays pour lutter contre les changements climatiques selon le principe de responsabilité commune mais différenciée et les capacités respectives;
- de mettre en exergue la nécessité d'encourager l'élaboration et la réalisation de projets d'adaptation/atténuation, de transfert de technologies et de Réduction des Émissions par la lutte contre la Déforestation et la Dégradation des forêts;
- de disposer de financements additionnels et nouveaux pour mettre en œuvre des projets issus des PED/PMA vulnérables pour des actions de démarrage rapide.

Ces éléments de décision sont reconnus actuellement par la communauté internationale comme essentiels pour l'intégration des changements climatiques dans les politiques de développement durable. Ils devraient permettre d'assurer un passage à l'action, qui se révèle fondamental aujourd'hui en termes d'impact recherché et relatif à l'objectif conjoint de développement durable et de réduction des émissions des gaz à effet de serre.

Comme vous l'aurez constaté, l'aboutissement des présentes négociations sur le climat dépendra encore des intérêts économiques, politiques et géostratégiques en discussion entre les pays de l'Annexe I, qui sont toujours attendus sur les taux de réduction des gaz à effet de serre. Il faudra donc gagner du temps dans la protection de NOTRE PLANÈTE, en renforçant la mise en place et l'exécution de politiques sectorielles sobres en carbone et de programmes d'actions en économie verte dans les pays non Annexe I, pour assurer la durabilité de leur développement respectif.

L'heure est à l'action concrète en marge des négociations. Les pays parties sont globalement d'accord de se donner les moyens techniques et financiers pour agir dans ce sens. La conférence de Cancún serait certainement une étape de concrétisation pour le passage à l'action et les négociations se poursuivront...

Fatimata DIA Touré
Directrice, IEPF

Table des matières

1. Introduction et contexte	1
2. Bref historique des négociations sur les changements climatiques	4
3. Les enjeux de la conférence de Cancún	8
1. L'atténuation des émissions de GES	8
2. L'adaptation aux changements climatiques.....	15
3. Le soutien financier, technologique et de renforcement des capacités	17
4. Les Attentes de la Conférence de Cancún	21

Fiches d'information

Fiche 1. Les groupes régionaux et les principales coalitions de négociation.....	23
Fiche 2. Positions des principaux pays et coalitions de négociation sur l'après 2012.....	27
Fiche 3. Forums de discussion parallèles à la CCNUCC.....	34

Bibliographie et autres références	44
---	----

Liste des tableaux

Tableau 1. Promesses d'engagements quantifiés de la part des pays développés.....	10
Tableau 2. Réductions d'émissions anticipées par les pays en développement grands émetteurs dans le cadre des NAMA	13
Tableau 3. Les principaux enjeux relatifs aux mécanismes d'atténuation dans les pays en développement.....	14
Tableau 4 : Fonds générés et déboursés par les mécanismes de financement pour les pays en développement	18
Tableau 5. Éléments de discussion sur les changements climatiques et sur un régime post-2012.....	38

Liste des encadrés

Encadré 1. Le « Plan d'action de Bali ».....	5
Encadré 2. L'Accord de Copenhague	6

1. INTRODUCTION ET CONTEXTE

Au sortir de Copenhague en 2009, l'écart entre les conclusions de la session de négociations et les attentes placées sur ce sommet a engendré un sentiment de travail inachevé. Pour ceux qui espéraient l'atteinte d'un consensus sur un accord global en 2009 après quatre ans de négociations sur un régime post-2012 des changements climatiques, Copenhague a résulté en peu d'avancées concrètes. À cet égard, même s'il semble désormais très peu probable que la Conférence de Cancún aboutisse aux avancées espérées à Copenhague, elle sera déterminante quant aux progrès que les délégués pourront réaliser en 2011. S'entendront-ils sur la voie à suivre vers un accord ambitieux pour la période post-2012 ?

Le Sommet de Copenhague n'ayant pas abouti à la conclusion d'une entente légalement contraignante sur un régime des changements climatiques post-2012, les représentants gouvernementaux de près de 200 pays se réuniront à Cancún, du 29 novembre au 10 décembre 2010, sous les auspices de la *Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques* (CCNUCC), afin de poursuivre la négociation de cette entente, sous la direction de la nouvelle Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Christiana Figueres. Le constat répété au fil de l'année 2010, selon lequel l'atteinte d'un accord légalement contraignant n'est pas envisageable à Cancún mais le serait en 2011, fait de cette réunion une étape importante entre la 15^e Conférence des Parties à la CCNUCC (à Copenhague) et la 17^e Conférence qui se tiendra en 2011 en Afrique du Sud.

Cancún : un passage obligatoire entre Copenhague et l'Afrique du Sud

À défaut de s'accorder sur une entente légalement contraignante, les pays participants aux négociations de 2009 sont parvenus à une déclaration politique de haut niveau : « l'Accord de Copenhague ». Fruit d'une négociation intense et restreinte, cet Accord est issu de discussions d'abord entre une trentaine de pays, puis entre les États-Unis et les quatre pays du groupe BASIC (Brésil, Afrique du Sud, Inde, Chine) (voir Encadré 2). Malgré la déception de ne pas avoir abouti à Copenhague à une entente sur l'ampleur des engagements d'atténuation à moyen terme des pays développés, qui sont déterminants pour l'implication des pays en développement émergents, l'Accord marque toutefois la participation des deux principaux émetteurs de gaz à effet de serre (GES) dans la lutte contre les changements climatiques, à savoir la Chine et les États-Unis. En outre, pour la première fois, il est demandé aux pays en développement d'indiquer des actions nationales d'atténuation sur une base volontaire, qui pourront bénéficier d'un appui de la part des pays développés, eux-mêmes chargés d'indiquer leurs promesses de financement. Ces deux éléments sont ceux auxquels les Parties se sont accrochées en 2010 pour tenter de rétablir un niveau de confiance minimal entre les pays et pouvoir ainsi progresser. En 2010, la légitimité de l'Accord de Copenhague

a toutefois fait l'objet de nombreux débats. Considéré par certains pays, dont les États-Unis, comme une entente politique clé devant fournir une base aux négociations sur un régime post-2012, d'autres pays ont fait valoir que l'Accord ne dispose d'aucune légitimité puisqu'il n'a pas été entériné par toutes les Parties et qu'il n'est pas légalement contraignant.

Au fil des sessions de négociations et des forums tenus en parallèle au cadre de discussions de la CCNUCC, de nombreux pays ont rappelé leur volonté de parvenir à un accord légalement contraignant sur un régime post-2012 (voir Fiche 3). La détermination de la nature juridique sera en effet cruciale à Cancún pour atténuer le scepticisme des pays en développement sur la bonne foi des pays développés quant à leurs promesses d'engagements d'atténuation et sur l'engagement des États-Unis à contribuer aux efforts mondiaux d'atténuation.

La déception entraînée par l'absence de ratification du protocole de Kyoto par les États-Unis et la difficulté, voire l'impossibilité, pour certains pays développés ayant ratifié le Protocole de respecter leurs cibles individuelles de réduction d'émissions de GES d'ici 2012 a engendré une forte pression pour garantir la nature légalement contraignante du futur accord, en raison du pouvoir de contrôle et de sanction qu'implique ce type d'entente. La plupart des pays en développement et certains pays développés se sont récemment positionnés en faveur de l'adoption à Cancún d'une décision qui précise la nature juridique du futur accord, afin de clarifier pour toutes les Parties si elles travailleront en 2011 sur l'adoption d'une entente légalement contraignante ou non.

Cancún : le témoin d'une nouvelle réalité géopolitique?

Depuis l'adoption du protocole de Kyoto en 1997, la réalité politique internationale a changé. En 1997, les pays développés étaient considérés comme les plus grands émetteurs et donc les principaux responsables du problème des changements climatiques. Comptant pour 60 % des émissions de dioxyde de carbone en 1997¹, il était donc nécessaire qu'ils agissent en premier pour réduire leurs émissions. En 2005, plus de la moitié des émissions mondiales de GES provenaient de pays non membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) et sept des quinze pays les plus grands émetteurs étaient des pays non visés à l'Annexe I de la CCNUCC (considérés comme étant des pays en développement)². Un autre signe de changement est la récente adhésion du Mexique, de la Corée du Sud, d'Israël, du Chili et de la Slovénie à l'OCDE et le statut de la Chine en tant que puissance économique mondiale et plus grand émetteur de GES en termes absolus³.

-
1. D'après des calculs effectués sur la base de données du Climate Analysis Indicators Tool (CAIT) Version 7.0.
 2. D'après le CAIT, Version 7.0, les pays non membres de l'OCDE émettaient 57,3 % des émissions de GES mondiales en 2005.
 3. D'après des calculs effectués sur la base de données du CAIT, Version 7.0.

L'Accord de Copenhague cristallise une partie de ce constat en demandant aux pays en développement d'indiquer pour la première fois des actions nationales d'atténuation des émissions de GES. En outre, la pression exercée sur les pays émergents en vue de l'adoption d'engagements d'atténuation a conduit à la formation d'une nouvelle force sous-jacente de négociation. Les premières réunions des pays BASIC semblent ainsi amorcer un changement dans la géopolitique des négociations en fournissant un forum d'échanges aux pays en développement grands émetteurs en parallèle à celui du Groupe des 77 et de la Chine (G-77/Chine), qui regroupe tous les pays en développement. En outre, l'absence de soutien de la part des pays émergents à certaines positions prises par des pays les moins avancés (PMA) et par des petits États insulaires en développement (PEID) – telle la limitation de la hausse des températures à 1 ou 1,5 °C, ou encore la différenciation des pays en développement selon leur vulnérabilité aux changements climatiques – a également engendré des divergences qui ont affecté l'unité du G77/Chine.

Une autre source de division possible entre les pays sera la forme du résultat des négociations sur un régime climatique post-2012. Alors que les États-Unis et le Japon ne tiennent pas tant à une entente légalement contraignante, mais davantage à des promesses d'actions transparentes de la part des économies émergentes, les autres pays développés, telle l'Union européenne, insistent sur l'aspect légalement contraignant d'un accord qui inclut les pays grands émetteurs incluant les États-Unis en vue d'opérationnaliser des cibles de réduction plus élevées que celles annoncées jusqu'ici. Les pays en développement mettent également l'accent sur la nature légalement contraignante des engagements des pays développés dont seule la reconduction du protocole de Kyoto serait garante. Ainsi, sans assurance de cibles contraignantes de la part de tous les pays développés, incluant les États-Unis, dans le cadre d'une deuxième période d'engagement sous le Protocole de Kyoto, il sera difficile de rétablir un niveau de confiance qui incite les pays en développement émergents à prendre des actions d'atténuation et à rendre des comptes à la communauté internationale. Or, la transparence des actions d'atténuation des pays en développement, en particulier des plus avancés, sera une priorité pour les États-Unis et une condition à leur engagement dans tout accord légalement contraignant. En outre, il est incertain que l'octroi du financement prévu dans l'Accord de Copenhague ainsi que la provision de ressources technologiques puissent fournir des incitatifs suffisants à la garantie de transparence de la part des pays en développement, bien que les PMA comptent beaucoup sur cet appui pour entamer des actions d'atténuation et d'adaptation.

Compte tenu du nombre et de la complexité des enjeux à résoudre, Cancún sera une conférence de transition qui, aux souhaits de plusieurs Parties, tracera la voie vers l'adoption d'un accord légalement contraignant, incluant une deuxième période d'engagement sous Kyoto. L'enjeu consistera à poser les jalons nécessaires à la poursuite des négociations sans en préjuger l'issue finale. À Cancún, tout reposera donc sur une question d'équilibre entre des décisions concrètes pour inspirer la confiance et des incitatifs au renforcement des efforts mondiaux d'atténuation des émissions de GES.

2. BREF HISTORIQUE DES NÉGOCIATIONS SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Depuis l'adoption en 1992 de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), en marge de la Déclaration de Rio, la considération de la menace que constitue le réchauffement climatique pour les êtres humains et les écosystèmes a été progressivement intégrée à l'agenda international. Considérant que les engagements pris à Rio en vertu de la CCNUCC pour stabiliser les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici à l'an 2000 étaient insuffisants, la 3e Conférence des Parties à la CCNUCC (CdP) a adopté le protocole de Kyoto en décembre 1997. En vertu de ce Protocole, les Parties visées à l'Annexe I de la CCNUCC ayant ratifié le Protocole, ont l'obligation de réduire globalement les émissions de six GES de 5,2 % par rapport à celles de 1990 d'ici 2012.

Ayant reporté l'adoption de décisions sur les moyens pour parvenir à cette réduction après la signature du Protocole, les Parties ont poursuivi les négociations après 1997 sur les éléments du Protocole sujets à controverse. Les Accords de Marrakech, adoptés en 2001, ont ensuite conduit à la mise sur pied de différentes modalités d'opérationnalisation du protocole de Kyoto. Néanmoins, le Protocole n'a été ratifié qu'en 2005, et sa mise en œuvre a été retardée dans quelques pays. L'Australie, par exemple, ne l'a ratifié qu'en décembre 2007. Les États-Unis, qui occupent le deuxième rang mondial des émetteurs de GES⁴, n'ont pas ratifié le Protocole et ne sont donc pas soumis à des obligations de réduction d'émissions de GES en vertu du Protocole. Par ailleurs, pour certains pays de l'Annexe I ayant ratifié le Protocole, il sera difficile, voire impossible de respecter leurs cibles individuelles de réduction des émissions d'ici 2012⁵. Quant aux Parties non visées à l'Annexe I, considérées comme étant des pays en développement, leurs émissions de GES sont en hausse constante depuis 1990 (les émissions de GES de ces pays ont augmenté de 62,6 % entre 1990 et 2005⁶), et la Chine occupe désormais le premier rang mondial des émetteurs de GES⁷.

4. D'après les données de 2005 du CAIT, Version 7.0.

5. À titre d'exemple, entre 1990 et 2005, les émissions de GES (excluant le secteur de l'Utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie - UTCATF) du Japon ont augmenté de 13,6 %, celles du Canada de 27 % et celles de l'Australie de 38,7 %. D'après les bases de données du CAIT, Version 7, les émissions de GES (excluant le secteur de l'UTCATF) du Japon étaient de 1,193 Mégatonnes de CO₂ équivalent (MtCO₂e) en 1990 et de 1,356 MtCO₂e en 2005; celles du Canada de 582 MtCO₂e en 1990 et de 739,3 MtCO₂e en 2005; et celles de l'Australie de 403 MtCO₂e en 1990 et de 559 MtCO₂e en 2005.

6. D'après les données du CAIT, Version 7.0, les émissions de GES des Parties non visées à l'Annexe I étaient de 11 967 MtCO₂e en 1990 et de 19 459 MtCO₂e en 2005.

7. D'après les données de 2005 du CAIT, Version 7.0.

Partant de ce constat, adopter un accord à long terme qui soutienne efficacement des actions d'atténuation nationales réelles semble primordial pour parvenir à une réduction concrète et rapide des émissions globales de GES à moyen et à long terme. À cet effet, le Plan d'action de Bali, adopté en 2007, est venu renforcer les initiatives sur la lutte contre les changements climatiques pour la période post-2012 en fournissant une feuille de route déployée sur deux années qui visait la conclusion d'un accord sur un régime climatique post-2012 en 2009 à Copenhague (Encadré 1).

Encadré 1.

Le « Plan d'action de Bali »

Le Plan d'action de Bali a déterminé les thèmes principaux sur lesquels portent les négociations actuelles :

1. LA VISION COMMUNE DE L'ACTION CONCERTÉE À LONG TERME

Il est prévu que la vision commune s'articule autour d'un objectif global de réduction des émissions de GES à long terme pour atteindre l'objectif ultime de la Convention. Cet objectif devra tenir compte des principes des responsabilités communes, mais différenciées, et des capacités respectives.

2. LES QUATRE ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PLAN D'ACTION DE BALI

L'atténuation : Les Parties se sont mises d'accord sur la prise en compte des éléments suivants :

- des engagements ou des initiatives d'atténuation appropriés, y compris des objectifs chiffrés de limitation et de réduction des émissions de GES, de la part de tous les pays développés; et
- des mesures d'atténuation appropriées de la part des pays en développement Parties, soutenues et rendues possibles par des technologies, des moyens de financement et par le renforcement des capacités.

L'adaptation : Il s'agit de la coopération internationale en matière de soutien de diverses actions d'adaptation, compte tenu des besoins immédiats des pays en développement particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, principalement les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays africains.

Le développement et le transfert de technologies : Des mécanismes efficaces et des moyens accrus pour réduire les obstacles et fournir des incitations finan-

cières seront envisagés afin de promouvoir l'accès des pays en développement Parties à des technologies écologiquement rationnelles à un coût abordable.

Le financement : Un appui financier est nécessaire pour atténuer les émissions des GES et aider les pays en développement à s'adapter aux effets adverses des changements climatiques. Les modalités d'octroi et l'ampleur du financement restent à déterminer.

N'étant pas parvenues à un accord détaillé à Copenhague, les Parties se sont néanmoins entendues pour faire progresser les négociations sur un régime climatique post-2012 d'ici la CdP-16 à Cancún. Témoinnant de l'élaboration controversée de l'Accord de Copenhague (voir Encadré 2), la CdP-15 a contribué à l'atténuation des attentes envers la CdP-16, qui sont aujourd'hui beaucoup moins ambitieuses qu'elles n'ont pu l'être à Copenhague.

Encadré 2. L'Accord de Copenhague

Fruit d'une négociation restreinte entre les pays « Amis de la Présidence » dans la nuit du 18 au 19 décembre 2009, l'Accord de Copenhague rappelle la volonté politique des États associés à l'entente de lutter contre les changements climatiques conformément au **principe des responsabilités communes, mais différenciées, et des capacités respectives**. Bien que 139 gouvernements⁸ aient signalé leur association à l'Accord, celui-ci n'est pas légalement contraignant.

L'ATTÉNUATION

L'Accord mise sur un **objectif de limitation de la hausse de la température mondiale** de 2 °C et un plafonnement des émissions mondiales « dans les meilleurs délais ».

L'Accord requiert :

- **des Parties visées à l'Annexe I** : la soumission au Secrétariat d'objectifs chiffrés individuels ou conjoints de réduction d'émissions à atteindre d'ici à 2020. À ce jour, 42⁹ pays ont communiqué leurs objectifs.

8. Dont 41 pays membres et pays membres associés de l'Organisation internationale de la Francophonie.

9. Dont 8 pays membres et pays membres associés de l'Organisation internationale de la Francophonie.

- **des Parties non visées à l'Annexe I** : la soumission au Secrétariat de mesures d'atténuation. Les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID) peuvent toutefois prendre des mesures à titre volontaire. À ce jour, 43¹⁰ pays ont communiqué leurs mesures d'atténuation.

LE FINANCEMENT

L'Accord requiert des pays développés un **financement accru, nouveau et additionnel, prévisible et adéquat ainsi qu'un accès amélioré à celui-ci**.

Les Parties visent des objectifs de financement de :

- **30 milliards de dollars américains pour la période 2010-2012**; et
- **100 milliards de dollars américains par an d'ici à 2020**.

Dans ce sens, certaines Parties visées à l'Annexe I ont d'ailleurs annoncé des promesses de soutien financier au cours de l'année 2010¹¹. Afin de suivre les engagements annoncés par ces pays, un site Internet a été mis en place pour rapporter les montants promis¹².

Par ailleurs, et afin d'appuyer ces mesures et objectifs de financement, l'Accord prévoit la création :

- d'un **groupe de haut niveau sur le financement** chargé d'examiner les sources de financement possibles pour atteindre les objectifs de financement; et
- du **Fonds vert de Copenhague pour le climat**, en tant qu'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention.

L'Accord prévoit des **ressources financières, un transfert des technologies et un renforcement des capacités** afin de soutenir des mesures d'atténuation et d'adaptation, surtout dans les PMA, les PEID et les pays d'Afrique à qui le financement pour l'adaptation sera accordé en priorité.

Il crée également un mécanisme technologique chargé d'accélérer le développement et le transfert de technologies à l'appui de mesures d'adaptation et d'atténuation des émissions.

10. Dont 14 pays membres et pays membres associés de l'Organisation internationale de la Francophonie.

11. Pour accéder à une analyse du World Resources Institute des promesses d'engagements des Parties visées à l'Annexe I annoncées durant l'année 2010, voir : http://pdf.wri.org/climate_finance_pledges_2010-10-02.pdf.

12. Voir : <http://www.faststartfinance.org/content/contributing-countries>.

3. LES ENJEUX DE LA CONFÉRENCE DE CANCÚN

Le plus grand défi pour la conférence de Cancún sera de rétablir la confiance entre les Parties, qui a été ébranlée à Copenhague, de manière à pouvoir poursuivre les négociations de façon constructive en 2011. Aux yeux de plusieurs, c'est le rôle même du processus multilatéral qui est en jeu puisque les Parties choisiront à Cancún le chemin qui tracera la voie vers un accord ambitieux pour la période post-2012. Passera-t-il par des décisions concrètes sur des enjeux clés des négociations? Ou par une vision politique d'ensemble qui encadrera le processus pour arriver ultérieurement à une entente?

Pour ceux qui ont perdu confiance, la prise des décisions concrètes sur certains enjeux sera garante de la volonté à rétablir une relation de confiance. Mais pour d'autres, il ne doit pas s'agir de n'importe quelle décision, car le risque existe qu'on préjuge de l'issue finale des négociations dès Cancún et que l'objectif d'arriver à une entente légalement contraignante soit en conséquence mis en péril. À Cancún, tout reposera donc sur une question d'équilibre entre différentes décisions concrètes pour inspirer la confiance, notamment sur les questions de financement et de transparence des actions d'atténuation des pays, tout en évitant de préjuger de l'issue finale des négociations sur un régime post-2012.

L'ordre du jour de la Conférence de Cancún comprend des enjeux liés à l'atténuation des émissions de GES, à l'adaptation ainsi qu'au soutien financier, technologique et de renforcement des capacités. Ces différents thèmes sont analysés dans cette section afin d'identifier les points d'achoppement sur chacun des enjeux et de mettre en évidence la dynamique géopolitique qui caractérise la diplomatie climatique.

1. L'atténuation des émissions de GES

Le Plan d'action de Bali prévoit que les Parties s'accordent sur une vision commune, ultimement destinée à atteindre un objectif de réduction des émissions de GES à long terme. Une entente sur la vision commune constituerait un point d'appui pour les Parties en vue de la détermination des efforts d'atténuation des pays développés et des pays en développement à l'horizon 2020. L'absence de consensus sur le caractère contraignant ou déclaratif du cadre devant régir la vision commune ainsi que sur l'objectif de réduction des émissions qui lui sera associé freine considérablement les négociations sur les objectifs à moyen terme devant faire suite aux cibles actuelles de Kyoto.

Parallèlement aux discussions sur la vision commune, les pays développés ont pour mandat de s'accorder sur des engagements chiffrés de réduction des émissions de GES pour la période post-2012. Il est prévu que ces engagements prennent le relais des engagements actuels des pays développés en vertu du protocole de Kyoto, soit dans le cadre d'une entente légalement contraignante sous la Convention, soit dans le cadre d'une deuxième période d'engagement du Protocole. En lien avec la question de

l'ampleur des cibles de réduction, la distinction entre les pays développés et les pays en développement dans le cadre de la CCNUCC constitue un débat central. Depuis l'adoption du Plan d'action de Bali, qui prévoit la mise en œuvre de mesures d'atténuation à des échelles différentes pour tous les pays, cette catégorisation est remise en cause par les pays développés dans les négociations portant sur la nature et l'ampleur des mesures d'atténuation qui devraient être prises par chaque groupe de pays. Les pays développés souhaitent en effet que les pays en développement les plus avancés s'engagent à mettre en œuvre des actions quantifiées d'atténuation et qu'ils rendent compte à la communauté internationale.

L'atténuation dans les pays développés et l'adoption de cibles de réduction des émissions de GES

Déçus des réductions insuffisantes d'émissions de GES réalisées par les pays développés pour la première période d'engagements dans le cadre du protocole de Kyoto, les pays en développement ont exprimé de la méfiance envers les promesses d'engagements de réduction des pays développés depuis le début des négociations pour la période post-2012. L'absence actuelle d'obligations contraignantes pour les États-Unis et la forte probabilité du non-respect des engagements de réduction de certains pays d'ici 2012 encouragent les pays en développement à demander la prise d'engagements ambitieux et contraignants de la part des pays développés à travers un accord sur une deuxième période d'engagement sous le protocole de Kyoto.

Sur le long terme, de nombreux pays développés ainsi que certains pays émergents, tels que la Chine, appellent à une cible globale de limitation de la hausse de la température globale à 2 °C. Sur le moyen terme, les pays en développement considèrent que les pays développés doivent jouer le rôle de chefs de file en s'engageant à réduire leurs émissions de GES de 40 % d'ici à 2020 par rapport à 1990. Or, de nombreux pays développés, dont ceux de l'Union européenne, par exemple, conditionnent la prise d'engagements ambitieux pour le moyen terme à des efforts d'atténuation de la part des pays en développement les plus avancés et des États-Unis¹³.

De nombreux pays développés ont ainsi indiqué des cibles individuelles de réduction d'émissions pour 2020 (voir tableau 1), privilégiant ainsi une approche ascendante. À ce jour, les cibles avancées par les pays développés sont loin des 40 % préconisés par les pays en développement (elles représentent une réduction de 17 à 25 % d'ici à 2020 en deçà de 1990¹⁴). Les pays en développement préféreraient donc une approche descendante qui consisterait à fixer un objectif global et à le répartir entre les pays développés sur la base de critères tels le produit intérieur brut (PIB). Ceci dit, les pays en développement les plus avancés refusent de prendre des mesures d'atténuation de nature contraignante, tel qu'il est souhaité par les pays développés. Les

13. FCCC/KP/AWG/2009/MISC.15.

14. FCCC/KP/AWG/2010/INF.2/Rev.1, p.11.

pays développés veulent en effet s'assurer que ces actions aboutissent à une réduction des émissions de GES dans les pays en développement grands émetteurs en dessous du niveau des émissions correspondant au cours normal des affaires. Un blocage s'est ainsi installé autour de l'enjeu de l'atténuation des émissions: aucun pays n'ose prendre les devants en proposant des objectifs plus contraignants et ambitieux que ceux déjà présentés.

Par ailleurs, les pays développés souhaitent voir résolues, au préalable de l'examen des cibles de réduction, les règles régissant les mécanismes de flexibilité et celles de comptabilisation des émissions liées au secteur de l'Utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF). Cet enjeu de négociation est crucial compte tenu de l'impact que peuvent avoir les émissions liées aux activités du secteur de l'UTCATF ainsi que les réductions d'émissions acquises à travers des mécanismes de flexibilité, sur le niveau d'effort que les objectifs de réductions représentent pour les pays développés.

TABLEAU 1.
PROMESSES D'ENGAGEMENTS QUANTIFIÉS DE LA PART DES PAYS DÉVELOPPÉS¹⁵

Pays développés	Cibles nationales proposées (% de réductions d'émissions de GES)	Année de référence	Année ciblée
Australie	25 % si un accord global ambitieux émerge des négociations en vue de stabiliser les niveaux de GES à 450 ppm ou moins (ce qui équivaut à 24 % en dessous des niveaux de 1990). Réduction de 5 % inconditionnelle.	2000	2020
Biélorussie	5 à 10 %	1990	2020
Canada	17 %	2005	2020
Croatie	5 %	1990	2020
Communauté européenne et ses États membres	20 % à 30 % sous réserve que les pays développés et les pays en développement les plus avancés prennent des engagements d'atténuation appropriés permettant une limitation de la hausse des températures à 2 °C.	1990	2020
Islande	15 % à 30 % en fonction de la reconduction des règles actuelles du secteur de l'UTCATF.	1990	2020

15. FCCC/KP/AWG/2010/INF.2/Rev.1.

TABLEAU 1. (suite)
PROMESSES D'ENGAGEMENTS QUANTIFIÉS DE LA PART DES PAYS DÉVELOPPÉS

Pays développés	Cibles nationales proposées (% de réductions d'émissions de GES)	Année de référence	Année ciblée
Japon	25 %	1990	2020
Kazakhstan	15 %		
Liechtenstein	20 % ou 30 % sous réserve que les pays développés et les pays en développement les plus avancés prennent des engagements d'atténuation appropriés.		
Monaco	30 %	1990	2020
Norvège	30 % à 40 % (l'ampleur de la cible dépend de la volonté des pays grands émetteurs de s'accorder sur des fourchettes de réductions d'émissions conformes à l'objectif de limitation de 2oC). Carboneutre en 2050.	1990	2020
Nouvelle-Zélande	10 à 20 % (l'ampleur de la cible dépendra de la prise d'engagements par les pays développés, des efforts de la part des pays en développement les plus avancés en fonction de leurs capacités, d'un régime efficace pour le secteur de l'UTCATF, d'un recours au marché du carbone et de l'adoption d'un accord global pour limiter la hausse de la température à 2 °C).	1990	2020
Russie	15 % à 25 %	1990	2020
Suisse	20 % à 30 % sous réserve que les autres pays développés prennent des engagements comparables et que les pays en développement les plus avancés contribuent à l'effort d'atténuation selon leurs responsabilités et capacités respectives.	1990	2020
Ukraine	20 %	1990	2020

De nombreux pays soutiennent l'idée d'inscrire dans une décision de la CdP à Cancún les objectifs, ou engagements, des pays développés, y compris ceux qui ne sont pas soumis à obligation sous le protocole de Kyoto. Une telle décision aurait pour effet de formaliser les objectifs ou engagements des pays développés, qui sont, pour la plupart, actuellement annexés à l'Accord de Copenhague. Certains pays souhaitent aussi que les objectifs ou engagements des pays en développement les plus avancés y soient inscrits, une idée à laquelle s'opposent fermement les économies émergentes.

L'atténuation dans les pays en développement soutenue par les pays développés

Depuis l'adoption du Plan d'action de Bali en 2007, d'intenses débats sont menés sur de possibles contributions de la part des pays en développement en matière d'atténuation des émissions de GES, sous forme de mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA pour « *Nationally Appropriate Mitigation Actions* »).

Les enjeux relatifs à cette question portent notamment sur la nature de ces NAMA ainsi que sur l'ampleur de la responsabilité des pays en développement concernant leur mise en œuvre et la réduction effective et vérifiable d'émissions de GES résultant des NAMA. Les pays développés, qui comptent soutenir une partie de ces mesures, désirent faire un suivi de l'utilisation de leurs fonds et rendre leur accès conditionnel à la réalisation de réductions d'émissions quantifiées de GES. À cet effet, ils souhaitent donc que toutes les NAMA respectent des critères internationaux de mesurabilité, de notifiabilité et de vérifiabilité (MNV). Les pays en développement, quant à eux, souhaitent faire une distinction entre les NAMA soutenues et celles ne bénéficiant pas de soutien financier. Ils préfèrent ainsi que les prescriptions MNV internationales s'appliquent uniquement aux NAMA soutenues et que les NAMA non soutenues soient éventuellement sujettes à des prescriptions MNV nationales plus souples.

Notons que dans le cadre des NAMA notifiées en vertu de l'Accord de Copenhague, plusieurs pays en développement émergents ont indiqué des niveaux de réductions d'émissions de GES anticipés pour 2020 (Tableau 2). Les réductions d'émissions escomptées sont cependant difficilement comparables entre les pays puisque les métriques utilisées diffèrent d'un pays à l'autre.

TABEAU 2.
RÉDUCTIONS D'ÉMISSIONS ANTICIPÉES PAR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT
GRANDS ÉMETTEURS DANS LE CADRE DES NAMA¹⁶

Pays	Réductions d'émissions anticipées (%)	référence	Année ciblée
Afrique du Sud	Réduction des émissions de GES de 34 % sous réserve de soutien financier et technologique de la part des pays développés	Cours normal des affaires	2020
Brésil	Réduction des émissions de GES de 36,1 % à 38,9 %	Cours normal des affaires	2020
Chine	Réduction des émissions de dioxyde de carbone par unité de PIB de 40 à 45 %	2005	2020
Corée du Sud	Réduction des émissions de GES de 30 %	Cours normal des affaires	2020
Inde	Réduction de l'intensité des émissions de son PIB de 20 à 25 %	2005	2020
Indonésie	Réduction de 26 %	-	2020
Mexique	Réduction des émissions de GES de 30 % sous réserve de soutien financier et technologique de la part des pays développés	Cours normal des affaires	2020

16. Soumissions en date du 25 au 30 janvier 2010, voir : <http://unfccc.int/home/items/5265.php>.

En plus des NAMA, d'autres mécanismes visant l'atténuation des émissions dans les pays en développement, tels que le mécanisme pour le développement propre (MDP) et un mécanisme visant la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD), sont envisagés. Le Tableau 3 fait état des questions clés de négociation sur ces mécanismes.

TABLEAU 3.
LES PRINCIPAUX ENJEUX RELATIFS AUX MÉCANISMES D'ATTÉNUATION
DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

<p>Réductions des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD)</p>	<p>Quelles activités seront admissibles dans le cadre de la REDD?</p> <p>Doit-on fixer un objectif pour les actions REDD ou doivent-elles se baser sur une approche volontaire? Doivent-elles répondre à une approche orientée vers des résultats?</p> <p>Faut-il établir des niveaux d'émissions de référence et des niveaux de référence à l'échelle nationale et à l'échelle sous nationale?</p> <p>Faut-il considérer les actions REDD comme des NAMA?</p> <p>Quel mécanisme favoriser pour le financement : le recours à un fonds (soit un fonds REDD unique, soit un fonds plus large contenant un volet REDD), ou l'utilisation d'un mécanisme de marché ou de compensation, ou une approche mixte progressive?</p> <p>Faut-il imposer une limite au recours des unités issues des mécanismes de flexibilité en vue de se conformer à des objectifs de réduction d'émissions? Sur quelles bases définir cette limite (p. ex., en pourcentage des réductions d'émissions réalisées; sur une base individuelle ou collective)?</p>
<p>Réforme des mécanismes de marché</p>	<p>Faut-il élargir le champ d'applicabilité des mécanismes de flexibilité en admettant de nouvelles activités?</p> <p>Comment améliorer la démonstration de l'additionnalité des projets MPD?</p> <p>Quels pourraient être les mécanismes incitant à la mise en oeuvre de projets spécifiques (p. ex., facteurs de révision à la baisse du nombre d'URCE octroyées, obligation de recours aux URCE générées par des projets dans des pays hôtes ayant moins de dix projets ou dans des PMA ou dans des pays d'Afrique)?</p> <p>Faut-il créer de nouveaux mécanismes de flexibilité (p. ex., mécanisme d'accréditation pour des segments économiques ou sur la base des NAMA des pays en développement)?</p>

La prise en compte des impacts des mesures de riposte

En lien avec la question des réductions d'émissions, les impacts des mesures de riposte constituent un enjeu significatif qui freine les négociations sur l'atténuation. Un grand nombre de pays en développement craignent de pâtir des conséquences négatives dues à la mise en œuvre par les pays développés de mesures de riposte aux changements climatiques. À titre d'exemple, les pays dont l'économie repose principalement sur l'exportation d'énergies fossiles craignent que les mesures d'atténuation mises en œuvre dans les pays développés qui incitent à réduire la consommation d'énergies fossiles aient des impacts négatifs sur l'économie de leur pays. Face à cette crainte, les pays en développement souhaitent que les pays développés minimisent les conséquences potentielles des mesures de riposte et qu'un mécanisme soit créé pour évaluer les conséquences économiques et sociales des mesures de riposte. Soutenue par les pays en développement, la création de ce forum n'est pas l'option favorisée par les pays développés qui préfèrent que l'échange de vues se fasse par le biais des communications nationales afin de limiter la portée de l'évaluation de leurs politiques nationales.

Une grande partie du succès de la Conférence de Cancún réside dans l'atteinte d'un équilibre entre, d'un côté, l'ambition des engagements d'atténuation des pays développés et la transparence des NAMA des pays en développement et, d'un autre côté, un appui financier à la hauteur des attentes des pays en développement à la fois pour l'atténuation des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques.

2. L'adaptation aux changements climatiques

Les défis que posent les changements climatiques à la réalisation des objectifs de développement durable et de lutte contre la pauvreté dans les pays en développement font de l'adaptation un enjeu crucial. Le Plan d'action de Bali reconnaît la nécessité de renforcer l'action pour l'adaptation notamment à travers l'augmentation des ressources financières, des investissements et des technologies visant à soutenir les actions en matière d'adaptation.

Les enjeux relatifs à l'adaptation portent essentiellement sur les éléments possibles d'un « cadre » institutionnel ou « programme » global d'adaptation, et plus particulièrement sur les principes fondamentaux de l'adaptation sur lesquels ce cadre devrait se baser. Parmi ces principes, la reconnaissance de la vulnérabilité particulière de certains pays en développement soulève de nombreux points d'achoppement, notamment en lien avec la question du financement.

La différenciation des pays en développement

En raison des ressources limitées, il a été suggéré que le « cadre » global pour l'adaptation dans un régime post-2012 prenne en compte de façon prioritaire les besoins des pays en développement particulièrement vulnérables, dont les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays afri-

cains touchés par les inondations, les sécheresses et la désertification. Cette suggestion implique une catégorisation des pays en développement sur la base de la vulnérabilité, ce qui est loin de faire consensus au sein des pays en développement. Cette question de catégorisation est cruciale puisqu'elle est directement liée à celle de l'accès au soutien financier et technologique. Si une différenciation est opérée entre les pays en développement pour l'adaptation, il est fort probable que ceux-ci reçoivent des parts différentes de soutien financier et technologique. Par exemple, le Groupe des PMA propose que 70 % du financement pour l'adaptation soit affecté aux PMA, aux PEID et aux pays africains particulièrement vulnérables¹⁷.

Moyens de mise en œuvre et communication des mesures d'adaptation

Les questions relatives aux moyens de mise en œuvre des mesures d'adaptation constituent un important point d'achoppement, particulièrement en ce qui concerne le financement de l'adaptation. Alors que les pays développés souhaitent que la question du soutien soit abordée dans le cadre plus large des discussions sur le financement, les pays en développement veulent s'assurer qu'une part du financement soit exclusivement réservée à l'adaptation. Le Groupe africain propose par exemple que les pays développés versent 1,5 % de leur PIB par an dans un Fonds pour l'adaptation¹⁸.

Un autre important désaccord porte sur la question de savoir quels moyens seront utilisés pour communiquer des informations relatives aux actions d'adaptation mises en œuvre et sur la nature de ces informations. À ce sujet, les pays en développement souhaitent que seule la mise en œuvre des engagements de soutien des pays développés fasse l'objet de communications et non la mise en place des actions d'adaptation elles-mêmes, alors que les pays développés requièrent qu'un rapport soit fait sur l'utilisation des fonds et qu'il soit soumis à un examen.

Le cadre institutionnel

La question des dispositifs institutionnels devant régir le « cadre » global d'adaptation et des fonctions de tels dispositifs a été au centre des négociations sur l'adaptation pendant l'année 2010. L'idée de la création d'un Cadre pour l'adaptation ou d'un Cadre de mise en œuvre pour l'adaptation à travers lequel les Parties entreprendraient des actions de planification, d'évaluation et de renforcement des institutions semble faire consensus au sein des Parties. Néanmoins, les points de vue des Parties divergent sur la question de savoir s'il est préférable de renforcer les institutions existantes ou de créer de nouvelles institutions tel un Comité de l'adaptation. Les pays développés, de leur côté, ont exprimé leur désir de miser sur les institutions existantes, tout en les réformant, pour appuyer la mise en œuvre du Cadre sur l'adaptation.

17. IIDD, 2010d, p.2.

18. *Ibid.*

Un autre désaccord porte sur les fonctions d'un éventuel Comité d'adaptation, les pays en développement souhaitant que le rôle principal de ce Comité consiste à fournir un appui technique aux pays en développement et un soutien pour l'accès au financement de projets d'adaptation. Pour les pays développés, les fonctions d'une institution pour l'adaptation seraient d'ordre technique, par exemple pour l'évaluation des risques, plutôt que pour faciliter l'accès au financement. En lien avec la question institutionnelle, un important désaccord porte sur la création d'un mécanisme consacré au traitement des pertes et dommages souhaité par les pays en développement; les pays développés préférant le renforcement de la coopération internationale et l'expertise dans ce domaine à la création de nouvelles institutions.

Malgré quelques divergences, les discussions sur la création du Comité de l'adaptation semblent assez avancées pour convenir de la création d'un tel Comité à Cancún et d'en préciser les modalités de fonctionnement en 2011.

3. Le soutien financier, technologique et de renforcement des capacités

La question du soutien financier et technologique a gagné de l'importance dans le cadre des négociations sur un régime post-2012. À cet égard, le Plan d'action de Bali lie les mesures d'atténuation et d'adaptation des pays en développement au soutien financier et technologique de la part des pays développés. Plusieurs pays en développement ont également rappelé leur volonté de prendre des mesures d'atténuation sous réserve d'un appui de la part des pays développés et d'un renforcement des capacités. Il est donc fondamental que l'accord sur un régime post-2012 inclue un cadre financier, technologique et de renforcement des capacités visant à appuyer les efforts des pays en développement en matière d'atténuation et d'adaptation.

Le financement

Une grande partie du débat est axée sur les sources de financement à mobiliser, sur la transparence et la prévisibilité du soutien financier ainsi que sur les arrangements institutionnels. Reconnaissant qu'un important écart existe entre les besoins des pays en développement en matière d'adaptation et d'atténuation et les ressources financières actuellement disponibles, les Parties peinent toutefois à s'accorder sur les moyens de générer ce financement. En effet, bien que les trois fonds établis dans le cadre du régime actuel soient maintenant opérationnels, le financement qu'ils ont généré jusqu'à maintenant (voir Tableau 4) est loin de répondre aux besoins estimés pour l'atténuation et l'adaptation, notamment dans les pays en développement. À titre indicatif, en ce qui a trait à l'atténuation, 200 à 210 milliards de dollars américains seront nécessaires pour atteindre le niveau d'émissions de GES de 2005¹⁹, dont 75 milliards serviraient aux pays en développement²⁰.

19. UNFCCC, 2007 et sa mise à jour par FCCC/TP/2008/7.

20. Tirpak, D. and J-E. Parry, 2009.

TABLEAU 4 :
FONDS GÉNÉRÉS ET DÉBOURSÉS PAR LES MÉCANISMES DE FINANCEMENT
POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Fonds	Budget (millions \$US)	Fonds déboursés (millions \$US)
Fonds pour les PMA ²¹	221,45 ⁱ (total des engagements) 169,19 ⁱ (total des contributions payées)	141,92 ⁱⁱ (correspond aux projets approuvés, pas nécessairement déboursé)
Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC) ²²	147,77 ⁱ (total des engagements) 110,48 ⁱ (total des contributions payées)	97,14 ⁱⁱ (correspond aux projets approuvés, pas nécessairement déboursé)
Fonds pour l'adaptation ²³	156,28 ²⁴ (ressources nettes disponibles pour financer des projets d'adaptation, en date du 31 juillet 2010) 372 (estimation moyenne des fonds disponibles jusqu'à 2012) 8,62 millions d'URCE ⁱⁱ	14 ⁱⁱⁱ (correspond aux projets approuvés, pas nécessairement déboursé)

i En date du 31 mai 2010.

ii En date du 10 septembre 2010.

iii En date du 20 septembre 2010.

De manière générale, les pays en développement ont défendu l'idée que le financement devrait provenir principalement de sources publiques en raison de leur prévisibilité, alors que les pays développés ont insisté sur l'incapacité du secteur public à générer tout le financement requis et sur l'importance du secteur privé. Concernant les sources de financement public, la proposition de requérir des contributions, à des amplitudes différentes, de tous les pays, y compris ceux en développement, excepté les PMA, ne fait pas l'unanimité au sein des pays en développement. Concernant les pays récipiendaires du financement, certains ont insisté pour qu'une priorité soit accordée aux pays en développement les plus vulnérables, incluant les PEID, les

21. Global Environment Facility, 2010; GEF Project List. Voir : <http://gefonline.org/>.

22. *Ibid.*

23. Site Web de la CCNUCC, "The share of proceeds from the clean development mechanism project activities for the Adaptation Fund": <http://cdm.unfccc.int/Issuance/SOPByProjectsTable.html>; World Bank (2010).

24. Les ventes d'URCE avaient généré, depuis le début de la monétisation des URCEs en mai 2009, un total de 112,5 millions \$ US (en date du 31 juillet 2010) (World Bank, 2010).

PMA et les pays africains, alors que d'autres pays refusent toute catégorisation des pays en développement. Les pays en développement mettent également l'accent sur l'amélioration de l'accessibilité et sur l'additionnalité du financement par rapport à celui déjà octroyé par l'aide au développement afin de ne pas retirer une partie du financement destinée à la réduction de la pauvreté par exemple.

Plusieurs pays en développement ont également souhaité fixer des objectifs de financement, basés sur le PIB ou le produit national brut (PNB) des pays développés. S'opposant aux propositions visant l'établissement d'un régime de respect des obligations financières, les pays développés ont toutefois avancé des objectifs de financement dans le cadre de l'Accord de Copenhague (voir Encadré 2). En octobre 2010, les pays développés avaient promis 28 milliards de dollars américains pour le financement accéléré de 2010 à 2012²⁵. Ainsi de nombreux pays en développement appellent à l'intégration des provisions de financement accéléré de l'Accord de Copenhague (soit l'octroi de 30 milliards de dollars américains durant la période de 2010 à 2012) dans le futur accord. Afin de s'assurer de l'octroi d'un financement prévisible, les pays en développement souhaiteraient mettre sur pied un nouveau processus visant à assurer la transparence du soutien financier. Les pays développés, quant à eux, lui préfèrent l'utilisation des communications nationales, auquel cas des directives devront être élaborées pour établir un format commun de rapport du soutien financier.

Bien que les Parties s'entendent sur le besoin de mécanismes efficaces, les arrangements institutionnels et la gouvernance du financement demeurent des enjeux de négociation clés. En 2010, des divergences ont émergé sur la question de savoir si les discussions devaient porter en priorité sur les fonctions proposées des institutions financières ou sur la création de nouvelles institutions; l'objectif étant de décider si les institutions existantes peuvent remplir les fonctions proposées ou si de nouvelles institutions sont nécessaires. Se déclarant en général insatisfaits de l'expérience avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), les pays en développement sont davantage favorables à la création d'institutions sous l'égide de la CCNUCC. Plusieurs pays développés et en développement ont aussi demandé la création d'un nouveau Fonds, les États-Unis appelant à la création du Fonds Vert de Copenhague.

Les débats portent surtout sur le rôle de l'entité exécutive de gestion du fonds. Pour ce faire, la plupart des pays en développement appellent à la création d'une commission ou d'un comité des finances qui veillerait à la transparence du soutien financier et à l'octroi du financement pour différents thèmes. La plupart des pays développés, incluant les États-Unis, sont plutôt d'avis que la gestion des nouveaux mécanismes financiers devrait s'appuyer davantage sur les institutions existantes

25. Pour accéder à une analyse du World Resources Institute des promesses d'engagements des Parties visées à l'Annexe I annoncées durant l'année 2010, voir : http://pdf.wri.org/climate_finance_pledges_2010-10-02.pdf. Afin de suivre les engagements annoncés par ces pays, un site Internet a été mis en place pour reporter les montants promis : <http://www.faststartfinance.org/content/contributing-countries>.

comme le FEM. La question de la gouvernance du cadre financier est aussi primordiale puisque chaque Partie veut s'assurer d'être représentée dans les structures qui seront convenues, et en particulier au sein de l'éventuel comité de gestion du fonds.

De nombreuses Parties considèrent qu'une décision doit être prise à Cancún sur la création d'un Fonds avec l'adoption d'un échéancier précis pour sa mise en place, et de nombreux pays en développement insistent pour la création d'un comité des finances à travers cette décision.

Le développement et le transfert de technologies

L'enjeu crucial de cette question réside notamment dans l'immense défi technologique posé par la nécessité de réduire les émissions de GES dans les pays développés et de l'importance du transfert de technologies pour favoriser la mise en œuvre de mesures d'atténuation et d'adaptation dans les pays en développement. Le point d'achoppement majeur porte sur les questions liées aux droits de propriété intellectuelle (DPI).

Considérant les DPI comme un obstacle au transfert de technologies, les pays en développement ont demandé une dérogation sur les DPI pour les technologies à faibles émissions de GES et ont proposé d'autres mesures, telles que les licences volontaires, la mise en commun des brevets et la création d'une réserve mondiale de DPI en matière de technologies relatives aux changements climatiques. Toutefois, la plupart des pays développés s'opposent à toute modification du régime actuel des DPI, considérant la protection des DPI fondamentale pour la promotion du développement de nouvelles technologies.

Concernant le cadre institutionnel, un consensus semble se dessiner en 2010 sur la création d'un mécanisme de technologies incluant un Comité exécutif des technologies (CET) ainsi qu'un Centre et un réseau sur les technologies climat (CRTC), même si les pays développés encouragent le recours aux institutions existantes. Si ces mécanismes sont créés, les Parties devront donc s'entendre sur leurs fonctions respectives et leur statut. Alors que les pays en développement recommandent une autonomie complète du CET et un rôle large d'appui technique, de gestion des DPI, de recommandation sur les arrangements financiers et de supervision de l'octroi du soutien technologique, les pays développés favorisent une autonomie plus limitée et un rôle de consultation sur les besoins en matière d'adaptation et d'atténuation.

Le renforcement des capacités

Le renforcement des capacités des pays en développement est un thème transversal du Plan d'action de Bali ayant trait à l'atténuation, à l'adaptation et au financement. Soulignant que les dispositifs actuels sont inadéquats, les pays en développement soutiennent la création d'un comité technique afin d'assurer l'octroi de financement spécifique pour le renforcement des capacités. Les pays développés, quant à eux, s'opposent à la création de nouvelles institutions et favorisent le recours aux communications nationales pour effectuer l'évaluation du soutien apporté. Un

autre désaccord porte sur la question de savoir si les Parties visées à l'Annexe I qui sont en transition vers une économie de marché peuvent bénéficier d'une assistance technique de renforcement des capacités au même titre que les pays en développement.

4. LES ATTENTES DE LA CONFÉRENCE DE CANCÚN

Bien qu'il semble aujourd'hui peu probable que les négociations de Cancún aboutissent à l'accord espéré à Copenhague, il n'en demeure pas moins que la Conférence de Cancún suscite certaines attentes. Les plus réalistes veulent que les décisions prises à Cancún représentent un point d'équilibre à plusieurs égards : un équilibre de fond entre les différentes décisions qui seront adoptées au sein des groupes de travail et un équilibre de forme afin de ne pas préjuger de l'issue finale. Toutes se rejoignent néanmoins sur l'objectif de parvenir à un accord légalement contraignant en 2011.

Cet objectif de parvenir à un accord légalement contraignant a d'ailleurs été rappelé à plusieurs reprises en 2010 lors de la tenue de différents forums, tels que les réunions des pays BASIC²⁶ et le Sommet du G8²⁷. Fortement liée à la question du respect des mesures engagées et des objectifs fixés pour l'atténuation et le financement, la portée du caractère légalement contraignant sera déterminante pour l'orientation future du processus multilatéral des changements climatiques. Est-ce que ce caractère légalement contraignant s'appliquera aux mesures d'atténuation prises par les pays en développement? Aux objectifs de réductions des pays développés? Ou encore aux promesses de soutien financier et technologique des pays développés?

Selon les pays, la garantie de parvenir à une entente légalement contraignante prend différentes formes. Pour la plupart des pays en développement, l'assurance de la reconduction du protocole de Kyoto et de l'engagement des États-Unis dans tout effort mondial d'atténuation sera garante de la volonté des pays développés à travailler à une entente légalement contraignante. Pour les pays développés, l'équilibre à atteindre passe plutôt par un accord large assurant une symétrie de contraintes entre

26. Joint Statement issued at the conclusion of the Second Meeting of Ministers of BASIC Group, New Delhi, January, 24th, 2010, voir : <http://moef.nic.in/downloads/public-information/JointStatement.pdf>; Third Meeting of BASIC Group Issues Joint Statement, voir : <http://climate-l.org/news/third-meeting-of-basic-group-issues-joint-statement/>; et Joint Statement issued at the conclusion of the Fourth Meeting of Ministers of the BASIC Group, July 26, 2010, voir : <http://www.itamaraty.gov.br/sala-de-imprensa/notas-a-imprensa/joint-statement-issued-at-the-conclusion-of-the-fourth-meeting-of-ministers-of-the-basic-group-rio-de-janeiro-25-26-july-2010>.

27. Déclaration du G8 à Muskoka – Reprise et renaissance, Muskoka (Canada) 25-26 juin 2010, voir : <http://g8.gc.ca/fr/sommet-du-g8/documents-du-sommet/declaration-du-g8-a-muskoka-reprise-et-renaissance/>

leurs objectifs d'atténuation et les mesures prises par les pays en développement les plus avancés, concernant notamment le respect des prescriptions de mesurabilité, de notifiabilité et de vérifiabilité (MNV).

À Cancún, les pays devront assurer un équilibre entre ces deux approches afin d'inspirer un sentiment mutuel de confiance qui leur permette de poursuivre les négociations en 2011. En outre, comme une entente sur l'appui en matière de financement, d'adaptation, de technologies et de renforcement des capacités constitue un préalable à un accord global sur un régime post-2012, toute avancée sur ces aspects sera essentielle pour la poursuite du processus. Aux yeux de plusieurs pays, cette avancée ne devrait pas toutefois faire baisser la pression encourageant la prise d'engagements ambitieux de la part des pays développés, ni préjuger de la forme du résultat final des négociations. La complexité de la tâche résidera donc en la prise de décisions sur des éléments de fond faisant consensus, tout en évitant de préjuger de la forme des résultats des négociations au sein des deux groupes de travail de la Convention et du Protocole. Au sortir de Tianjin, les thèmes ciblés pour faire l'objet de telles décisions semblaient être : l'objectif à long terme, la création d'un Fonds, celle d'un registre pour les actions nationales d'atténuation des pays en développement, celle d'un Comité de l'adaptation, les prescriptions MNV et l'inscription des engagements de réductions des émissions des pays développés dans une décision.

Ainsi, de ce véritable travail d'équilibriste dépendra la continuité du processus multilatéral de négociations sur les changements climatiques, tout faux pas risquant de faire dérailler le processus et de bloquer les négociations. Dans un tel scénario de blocage, l'ampleur des efforts de lutte contre les changements climatiques dépendrait alors de l'ambition des actions nationales des gouvernements et de celles des ententes régionales ou bilatérales négociées sur une base ad hoc hors du cadre des Nations unies.

FICHES D'INFORMATION

Fiche 1.

Les groupes régionaux et les principales coalitions de négociation

Le processus de négociations sur les changements climatiques s'articule autour des groupes régionaux et des coalitions de négociation. Les groupes régionaux découlent du système de classement officiel des Nations Unies, selon leur situation géographique, alors que les coalitions de négociation constituent des alliances politiques formées sur la base d'intérêts communs. Lors des négociations, les pays s'expriment le plus souvent en leur nom ou au nom d'une coalition de négociation.

Groupes régionaux des Nations Unies

Les groupes régionaux ne partagent pas nécessairement les mêmes intérêts par rapport aux négociations sur les changements climatiques. Les membres du Bureau sont élus au sein des groupes régionaux et des petits États insulaires en développement (PEID). Les groupes régionaux sont l'Afrique, l'Asie et la région du Pacifique (incluant le Japon), l'Europe de l'Est et l'Europe centrale, l'Amérique latine et les Caraïbes (GRU-LAC, de l'espagnol), puis l'Europe de l'Ouest et les autres (Western Europe and Others Group – WEOG, de l'anglais). « Les autres » sont l'Australie, le Canada, les États-Unis, l'Islande, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suisse.

Le Groupe Africain

Le Groupe Africain est le seul groupe régional qui fonctionne comme une véritable coalition de négociation. Il se compose de 53 membres, qui ont en commun diverses sources de préoccupations, telles que la désertification, le manque de ressources hydriques, la vulnérabilité face aux impacts des changements climatiques et la lutte contre la pauvreté. Le Groupe fait couramment des déclarations communes, notamment sur les questions liées à l'adaptation, au transfert de technologies, au renforcement des capacités et au financement.

Coalitions de négociations

APEID (Alliance des petits États insulaires en développement)

L'APEID est un groupe de lobbying ad hoc qui donne une voix à la majorité des petits États insulaires en développement (PEID) lors des négociations aux Nations Unies. Les PEID ont en commun leur vulnérabilité aux impacts des changements climatiques, notamment la hausse du niveau de la mer qui risque de faire disparaître plusieurs îles. L'APEID rassemble 39 membres et quatre observateurs. La plupart des pays de l'APEID sont également membres du Groupe des 77 et de la Chine et 10 d'entre eux sont parmi les pays les moins avancés (PMA)²⁸. Le Bahreïn est le seul PEID mem-

28. Voir <http://www.sidsnet.org/aosis> et <http://www.unohrlls.org/en/ldc/related/62/>.

bre des Nations Unies qui ne fait pas partie de l'APEID; inversement les Îles Cook et Nioué font partie de l'APEID alors ne sont pas des PEID membres des Nations Unies²⁹.

Pays les moins avancés (PMA)

Le groupe des PMA comporte 49 pays en développement parmi les moins avancés (33 en Afrique, 15 en Asie et 1 dans les Antilles), qui défendent en commun leurs intérêts au sein des Nations Unies, notamment vis-à-vis des changements climatiques. Ils partagent des considérations au sujet de leur vulnérabilité et de leur besoin de soutien pour planifier leur adaptation. La CCNUCC reconnaît d'ailleurs les besoins particuliers des PMA, qui ont les capacités les plus faibles pour faire face aux impacts des changements climatiques.

Groupe du Groupe des 77 et de la Chine (G-77/Chine)

Le G-77/Chine est composé de 130 pays en développement et de la Chine. La Chine est un membre associé du G77, plutôt qu'un membre à part entière. Concernant les enjeux liés aux changements climatiques, la Chine collabore de près avec le G77; les positions du groupe sont alors prises « au nom du G77 et de la Chine »³⁰. En particulier, le G-77/Chine soutient les intérêts économiques de ses membres sur divers enjeux au sein des Nations Unies. Lors des négociations sur les changements climatiques, les pays membres du G-77/Chine adoptent parfois des positions divergentes, qu'ils défendent alors par le biais d'une autre coalition de négociation ou d'un groupe régional³¹.

Union européenne (UE)

L'UE est une union politique et économique qui rassemble 27 pays membres. Elle est représentée par la Communauté européenne, qui constitue une Partie à la Convention et au Protocole de Kyoto, mais qui n'a pas de droit de vote distinct de celui des pays individuels. Malgré certaines divergences, ceux-ci adoptent souvent une position commune et parlent d'une seule voix lors des négociations sur les changements climatiques.

Groupe parapluie (Umbrella Group)

Le Groupe parapluie constitue une coalition flexible de pays développés qui ne font pas partie de l'Union européenne et qui s'est formée dans le contexte des négociations sur les changements climatiques. Il est issu du groupe JUSSCANNZ³², et il est actif dans tous les forums de l'ONU, bien que la composition du groupe ne soit pas né-

29. Voir: <http://www.unohrrls.org/en/sids/44/>.

30. Yamin and Depledge, 2004.

31. Voir www.g77.org.

32. JUSSCANNZ est un acronyme anglais pour Japan, the USA, Switzerland, Canada, Australia, Norway et New Zealand.

cessairement la même. Bien qu'informelle, la liste rassemble habituellement l'Australie, le Canada, les États-Unis, la Russie, l'Islande, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et l'Ukraine (d'autres pays s'ajoutent périodiquement, selon les thèmes abordés). Depuis 2001, le groupe centre ses activités sur le partage d'information, plutôt que sur la négociation comme telle.

Coalition des pays avec des forêts pluviales

Cette coalition a commencé à se former en 2005, à l'initiative de la Papouasie Nouvelle-Guinée. Elle a pour but de faire reconnaître les efforts réalisés par les pays en développement pour ralentir les émissions dues au déboisement. Cette coalition inclut 32 pays : le Bangladesh, la Bolivie, le Cameroun, le Chili, le Costa Rica, l'Équateur, Fidji, le Gabon, le Ghana, le Guatemala, le Honduras, les Îles Salomon, l'Indonésie, le Kenya, le Lesotho, la Malaisie, le Nicaragua, le Nigeria, la Papouasie Nouvelle-Guinée, le Panama, le Paraguay, le Pérou, la République centrafricaine, la République dominicaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo, le Salvador, Samoa, la Thaïlande, l'Uganda, l'Uruguay, Vanuatu³³.

Groupe d'intégrité environnementale

Le Groupe d'intégrité environnementale a été formé en 2000, par trois membres de l'OCDE qui n'adhéraient pas aux positions adoptées par le Groupe parapluie, soit la Suisse, le Liechtenstein, le Luxembourg, le Mexique et la République de Corée. Le Mexique et la République de Corée sont les deux seuls membres de l'OCDE à ne pas être visés à l'Annexe I. Les contextes nationaux des pays membres étant très différents, il leur arrive fréquemment de négocier sur une base individuelle³⁴. Dans le cas contraire, le groupe est généralement coordonné par la Suisse.

Groupe de pays de l'Asie centrale, du Caucase, de l'Albanie et de la Moldavie (CACAM)

Le CACAM regroupe des pays provenant de l'Europe de l'Est, de l'Europe centrale et de l'Asie centrale, incluant l'Albanie, l'Arménie, la Géorgie, le Kazakhstan, la Moldavie, l'Ouzbékistan et le Turkménistan. Il existe des observateurs comme l'Azerbaïdjan. Ces pays ont créé une coalition dans le but de faire reconnaître leur statut de pays non visés à l'Annexe I avec des économies en transition dans le cadre de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto³⁵. La raison est que la CCNUCC ne définit pas clairement le terme « pays en développement » et que bien que ces pays ne soient pas inclus à l'Annexe I de la Convention, ils ne se considèrent pas comme étant des pays en développement. Les pays du CACAM adoptent rarement des positions communes au sujet d'autres enjeux.

33. Voir: www.rainforestcoalition.org.

34. Yamin, F. and Depledge, J., 2004.

35. *Ibid.*

L'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA)

À l'origine, l'ALBA est une organisation politique, sociale et économique qui vise à promouvoir la coopération dans ces domaines entre les pays socialistes de l'Amérique latine et des Caraïbes et à fournir une alternative à la Zone de libre-échange des Amériques promue par les États-Unis³⁶. L'ALBA constitue aussi depuis 2010 une coalition de négociation qui représente un noyau de 5 pays: le Venezuela, Cuba, la Bolivie, l'Équateur, le Nicaragua, Antigua-et-Barbuda, auxquels se joignent parfois la Dominique et Saint-Vincent et les Grenadines. Cette coalition appuie ses positions sur un objectif de limitation des températures de 1 à 1,5 °C et sur le principe selon lequel les pays développés doivent jouer un rôle de chefs de file dans l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques.

36. Voir: <http://www.alianzabolivariana.org/modules.php?name=Content&pa =showpage&pid=258>.

Fiche 2.

Positions des principaux pays et coalitions de négociation sur le régime post-2012

Alliance des petits États insulaires en développement (APEID)³⁷

L'APEID considère que les objectifs de réduction des émissions de GES doivent viser une stabilisation de la concentration atmosphérique du dioxyde de carbone à 350 ppm et une limite du réchauffement global moyen en deçà de 1,5°C. Elle estime que les émissions globales de GES doivent plafonner en 2015 et être réduites de 85 % d'ici à 2050 par rapport à celles de 1990. L'APEID demande à ce que les Parties visées à l'Annexe I réduisent leurs émissions de 45 % d'ici à 2020 et de 90 % d'ici à 2050 par rapport à celles de 1990.

L'APEID soutient la création d'un organe permanent pour l'adaptation sous l'égide de la Convention et d'un comité pour fournir un appui technique et des conseils sur les aspects techniques des projets d'adaptation. L'APEID est aussi en faveur de la mise en place d'un mécanisme d'assurance pour les événements extrêmes. L'APEID a aussi appuyé la possibilité de créer un «espace commun» entre les deux groupes de travail ad hoc pour discuter de l'ampleur de la cible de réduction des émissions globales des Parties de l'Annexe I.

L'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA)³⁸

L'ALBA s'appuie sur les principes énoncés dans la Déclaration mondiale des peuples sur les changements climatiques et les droits de la Terre-Mère³⁹ du 22 avril 2010, adoptée lors de la Conférence du même nom ayant eu lieu à Cochabamba (Bolivie, 19 au 22 avril 2010). L'ALBA réclame des objectifs visant une stabilisation de la concentration de dioxyde de carbone à 300 ppm, avec une limitation de la température variant de 1 à 1,5°C. Selon l'ALBA, les pays développés doivent réduire leurs émissions de 50 % pour la période 2013-2017 par rapport à celles 1990 dans le cadre d'une deuxième période d'engagement sous le Protocole de Kyoto. L'ALBA souhaite que le Fonds pour l'adaptation fasse partie du mécanisme financier de la Convention et qu'il veille au respect des engagements financiers des pays développés. Selon l'ALBA, ces derniers doivent assurer que leurs technologies soient exemptes de brevets et de droits de propriété intellectuelle.

37. IIDD, 2010b, p.8, IIDD, 2010c, p.6 et FCCC/AWGLCA/2010/MISC.2.

38. FCCC/AWGLCA/2010/MISC.2.

39. Pour plus d'information sur cette rencontre, voir : <http://pwccc.wordpress.com/2010/04/24/peoples-agreement/>.

Afrique du Sud⁴⁰ L'Afrique du Sud favorise une approche à deux voies. Elle appuie des incitatifs positifs pour stimuler la participation des pays en développement. L'Afrique du Sud souhaite que les directives de la Consultation et l'analyse internationales respectent la souveraineté nationale et que les consultations soient menées dans un cadre multilatéral. À ce titre, elle encourage l'octroi du financement accéléré le plus rapidement possible.

Arabie saoudite⁴¹ L'Arabie saoudite, grand exportateur de pétrole, insiste sur le besoin de tenir compte des impacts potentiels négatifs des mesures d'atténuation des Parties visées à l'Annexe I sur l'économie des pays en développement surtout celles des pays exportateurs d'énergie fossile. Ainsi l'Arabie saoudite soutient une compensation des pertes et des dommages imputables aux impacts des mesures de riposte. L'Arabie Saoudite s'est aussi fortement opposée à l'élaboration d'un document technique sur les options pour limiter la hausse de la température mondiale moyenne en dessous de 1,5°C et 2°C. Elle souhaite également que les projets de captage et de stockage du carbone soient des activités éligibles dans le cadre du mécanisme pour un développement propre (MDP).

Brésil⁴² Le Brésil souhaite que les Parties visées à l'Annexe I réduisent leurs émissions de 40 % pour la période 2013-2017 par rapport à celles de 1990, et que leurs engagements soient définis suivant une approche descendante reflétant les données scientifiques. Il a aussi exprimé la volonté de réduire ses émissions de GES de 36,1 à 38,9 % d'ici à 2020. Il est d'avis que les prescriptions de mesurabilité, de notifiabilité et de vérifiabilité (MNV) s'appliquent à la mise en œuvre d'actions de développement durable par les pays en développement en ce qui a trait à leurs résultats anticipés en termes de réduction d'émissions de GES. Le Brésil est aussi en faveur de l'instauration d'un mécanisme de compensation de pertes et de dommages causés par les impacts négatifs des changements climatiques dans les pays en développement. Le Brésil estime que le financement doit provenir principalement des fonds publics afin d'en assurer la prévisibilité, et soit complété avec le produit de la vente aux enchères des unités de quantité attribuée (UQA). Il a également appelé à la création d'un fonds relevant de la Convention pour le financement.

40. IIDD, 2010b, p.7, 9 et 23; FCCC/AWGLCA/2010/MISC.3, p.10.

41. IIDD, 2010b, p.6 et p.24; FCCC/AWGLCA/2009/MISC.4 (Part II).

42. Communication du Brésil au Secrétariat de la CCNUCC, le 29 janvier 2010: http://unfccc.int/files/meetings/application/pdf/brazilcphaccord_app2.pdf. IIDD, 2010b, p.8, 10. FCCC/KP/AWG/2010/MISC.5/Add.1, p.10, FCCC/AWGLCA/2009/MISC.4 (Part I).

Chine⁴³

La Chine est ouverte à mettre en place certaines mesures de lutte contre les changements climatiques par le biais d'actions d'atténuation appropriées au niveau national, à condition que les pays développés offrent un soutien technologique et financier qui puisse aussi contribuer au développement durable et à la sécurité énergétique du pays. Favorisant un objectif de réduction de 40 % des émissions d'ici à 2020 pour les Parties de l'Annexe I, la Chine soutient que la contribution des pays en développement à l'effort d'atténuation mondial dépendra du respect des engagements de ces Parties en terme de financement et de transfert de technologie. Concernant le mécanisme financier, la Chine favorise le développement d'un système multifenêtres ayant un lien étroit avec des organismes thématiques. Elle souhaite aussi que le mécanisme soit placé sous l'autorité et la direction de la CdP.

Coalition des pays avec des forêts pluviales⁴⁴

Cette coalition a pour but de faire reconnaître les efforts réalisés par les pays en développement pour ralentir les émissions résultant du déboisement. Cette coalition milite pour qu'un accord REDD-Plus soit adopté.

République de Corée⁴⁵

La République de Corée appuie l'idée qu'un régime post-2012 devrait comporter des incitatifs visant à encourager les pays en développement à prendre des engagements volontaires de réduction d'émissions de GES sous forme d'actions d'atténuation appropriées au niveau national à condition que les pays développés offrent un soutien technologique et financier. La Corée du Sud propose l'établissement d'un registre pour ces actions. Les actions d'atténuation appropriées au niveau national mises en œuvre sans soutien pourront également être enregistrées sur une base volontaire.

États-Unis⁴⁶

Refusant jusqu'à récemment tout processus de négociations sous l'égide de la CCNUCC, les États-Unis ont fait volte-face en 2007 en affirmant que la Convention était le cadre approprié pour les négociations sur un régime post-2012⁴⁷. Les États-Unis souhaitent donner préséance à une cible nationale de réduction des émis-

43. IIDD, 2010b, p.10, IIDD, 2010c, p.4; FCCC/KP/AWG/2009/MISC.8 et FCCC/AWGLCA/2009/MISC.4 (Part I).

44. Parker, *et al.*, 2009.

45. FCCC/AWGLCA/2010/MISC.2, p.74.

46. FCCC/AWGLCA/2010/MISC.2, p.79.

47. Les États-Unis ont fait ces déclarations notamment dans le cadre du Sommet de G8 (Heiligendamm, juin 2007) et lors de la réunion des dirigeants de l'APEC (Sydney, septembre 2007).

sions de GES. Ils refusent toute idée de rapprochement des deux GTS, puisqu'ils n'ont pas ratifié le Protocole de Kyoto. Ils souhaitent opérationnaliser la cible de 2°C de Copenhague et soutiennent un accord légalement contraignant dans la mesure où tous les pays ont des obligations. Les États-Unis revendiquent une plus grande participation des pays en développement pour la réduction d'émissions de GES. Ils appuient l'adoption d'un accord REDD-Plus, et souhaitent que les pays en développement mettent en œuvre des actions d'atténuation appropriées au niveau national qui répondent à des prescriptions de mesurabilité, de notifiabilité et de vérifiabilité (MNV). Ils proposent 4 "paniers" de MNV: les MNV internationales pour les Parties visées à l'Annexe I; les MNV nationales et la Consultation et l'analyse internationales pour les actions des Parties non visées à l'Annexe I soutenues et non soutenues; les MNV internationales pour le soutien financier et technologique des actions; et des MNV internationales supplémentaires pour les actions soutenues des Parties non visées à l'Annexe I. Concernant le financement, les États-Unis sont en faveur de l'établissement du Fonds Vert de Copenhague comme entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention et d'un registre pour les actions des pays en développement qui requièrent un soutien.

G-77/Chine⁴⁸

En raison de la responsabilité historique des pays développés, le G-77/Chine considère que les négociations pour un régime post-2012 doivent se concentrer sur l'adoption par les Parties visées à l'Annexe I de cibles contraignantes de réduction d'émissions de GES couvrant tous les secteurs de l'économie. Selon le G-77/Chine, les efforts d'atténuation des pays développés doivent être définis suivant une approche descendante et refléter les données scientifiques. Le groupe considère que les négociations doivent impérativement mener à l'adoption d'une entente légalement contraignante. Le groupe souhaite davantage de soutien de la part des pays développés, notamment pour financer l'adaptation et les transferts de technologies. Le G-77/Chine met aussi l'accent sur le besoin d'une reconnaissance internationale des actions des pays en développement utilisant leurs propres ressources. Il appuie la création d'un organe permanent pour l'adaptation, d'un mécanisme d'assurance pour les pertes et les dommages causés par des événements extrêmes de même que la mise sur pied d'un comité technique et d'indicateurs de performance pour mesurer l'appui au renforcement des capacités.

48. IIDD, 2010b, p.5, 6 et 7; IIDD, 2010c, p5; FCCC/AWGLCA/2008/MISC.5.

Le Groupe africain⁴⁹

Le Groupe africain suggère que les Parties visées à l'Annexe I réduisent leurs émissions de 40 % d'ici à 2020 par rapport à celles de 1990. Ce groupe est en faveur de l'adoption d'actions d'atténuation appropriées au niveau national par les pays en développement en respectant les exigences MNV et à condition qu'un soutien financier et technologique soit fourni par les pays développés. Il soutient la création d'un organe permanent pour l'adaptation, sous l'égide de la Convention. Il insiste sur une procédure simplifiée de fourniture de soutien, incluant un accès direct, et considère qu'une commission des finances devrait allouer les fonds sur la base des recommandations de comités techniques créés selon des thématiques précises.

Groupe en faveur de l'intégrité environnementale (GIE)⁵⁰

Le GIE soutient principalement la création de nouveaux mécanismes de marché et le renforcement du MDP. Il considère aussi que les Consultation et analyse internationales doivent faciliter les mesures d'atténuation des pays en développement, renforcer les capacités et améliorer la transparence.

Inde

L'Inde revendique l'adoption d'objectifs de réduction ambitieux pour les Parties visées à l'Annexe I. L'Inde appuie la mise en œuvre d'actions d'atténuation appropriées au niveau national par les pays en développement sur une base volontaire à condition que les pays développés fournissent un soutien financier et technologique. Elle soutient l'élaboration d'un registre pour les actions à la recherche de soutien et l'utilisation des communications nationales pour rapporter les actions d'atténuation soutenues et non soutenues. L'Inde s'oppose à tout examen international des actions d'atténuation des pays en développement. L'Inde est en faveur de l'objectif de limitation de la température en deçà de 2°C à condition que soit ajouté le principe de répartition équitable de l'espace carbone basé sur les émissions accumulées par habitant. Elle favorise un fonds international d'adaptation et un mécanisme financier multilatéral sous la Convention. L'Inde est également en faveur de la création de centres d'innovations technologiques et d'un mécanisme visant à faciliter l'accès aux technologies.

49. IIDDD, 2010b, p.5, 6 et 8; IIDDD, 2010c, p.12.

50. IIDDD, 2010b, p.9 et 11.

Japon ⁵¹	Le Japon considère que toutes les Parties devraient participer aux efforts d'atténuation à travers des obligations de réductions d'émissions, soit en amendant le Protocole, soit en parvenant à un nouvel accord. Il est donc en faveur de l'adoption d'un accord large légalement contraignant qui inclut les grandes économies et appuie une coopération entre les groupes de travail spéciaux. Le Japon soutient l'objectif global de réduction de 50 % des émissions d'ici à 2050.
Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) ⁵²	Les pays de l'OPEP, en particulier l'Arabie saoudite, souhaitent que les projets de captage et de stockage du carbone soient éventuellement reconnus au sein du MDP. Ils insistent sur le besoin de prendre en considération les impacts potentiels négatifs des mesures d'atténuation dans les Parties de l'Annexe I sur l'économie des pays en développement. Ces pays ont aussi bloqué en 2010 une requête faite par de nombreuses Parties demandant au Secrétariat de préparer un document technique sur les options pour limiter la hausse de la température mondiale moyenne en dessous de 1,5°C ou 2°C.
Groupe des Pays les moins avancés (PMA) ⁵³	Le Groupe des PMA insiste sur la création de centres et de réseaux régionaux pour faciliter la mise en œuvre de mesures d'adaptation. Il appuie aussi l'élargissement de la portée des activités UTCATF admissibles au MDP. Il considère que la fourniture des fonds devrait être assurée par les commissions thématiques respectives sous la supervision générale d'une Commission des finances.
Russie ⁵⁴	La Russie est en faveur de l'adoption d'un accord contraignant incluant les pays grands émetteurs et s'oppose à l'adoption de simples amendements au Protocole. La Russie, appuyée par le Japon, est également en faveur d'une coopération accrue entre les deux GTS. Elle s'oppose au retrait du statut spécial des pays en transition économique.

51. IIDD, 2010b, p.5 IIDD, 2010c, p.13; FCCC/AWGLCA/2010/MISC.3, p.7; FCCC/KP/AWG/2010/MISC.6, p.12.

52. IIDD, 2010b, p.27; IIDD, 2010c, p.5; OPEP, 2006.

53. IIDD, 2010b, p.5, 6 et 15.

54. IIDD, 2010b, p.4; IIDD 2010c, p.3 et 13.

**Union
européenne⁵⁵**

L'Union européenne souhaite stabiliser la température moyenne globale à 20C. Dans le cadre d'un accord global post-2012, l'Union européenne s'est engagée à réduire ses émissions de 20 % d'ici à 2020 par rapport à celles de 1990 et de 30 % si les autres pays développés, incluant les Etats-Unis, s'engagent à faire des réductions comparables et si les pays en développement les plus avancés s'engagent à contribuer à cet objectif en fonction de leurs responsabilités et capacités respectives. L'Union européenne a aussi proposé un mécanisme d'accréditation pour des segments économiques. Par le biais de ce mécanisme, le pays en développement fixerait un seuil d'émissions en dessous du niveau d'émissions qui correspond au cours normal des affaires. Toute réduction d'émissions réalisée au-delà du seuil serait récompensée par l'octroi d'unités.

55. FCCC/KP/AWG/2010/MISC.5/Add.1, p.8; et Communication de l'Union européenne au Secrétariat de la CCNUCC, le 28 janvier 2010, voir: http://unfccc.int/files/meetings/application/pdf/europeanunioncphaccord_app1.pdf

Fiche 3.

Forums de discussion parallèles à la CCNUCC

L'année 2010 a été marquée par la tenue de divers forums formels et informels. La plupart de ces forums avaient pour objectif de faire avancer les négociations afin de parvenir à un résultat ambitieux à Cancún. Une description de chacun de ces forums est fournie ci-dessous suivie d'un tableau qui analyse les avancées réalisées par ces forums sur divers enjeux lors de leurs réunions en 2010 (voir Tableau 8).

Conférence mondiale des peuples sur les changements climatiques et les droits de la Terre mère⁵⁶

Participants : près de 35 000 représentants de mouvements sociaux et 56 délégations de gouvernements⁵⁷.

Description : La Conférence mondiale des peuples sur les changements climatiques et les droits de la Terre mère a été organisée à l'initiative d'Evo Morales, Président de la Bolivie. La première conférence, tenue à Cochabamba (Bolivie, 19 au 22 avril 2010), a abouti à l'adoption de la Déclaration mondiale des peuples sur les changements climatiques et sur les droits de la Terre mère. L'objectif de cette conférence était de rassembler des participants de tout horizon incluant des mouvements sociaux et des délégations de gouvernements afin de réagir aux résultats de la 15^e Conférence des Parties à la CCNUCC (Copenhague, décembre 2009). Une deuxième conférence est prévue en 2011.

Réunion ministérielle informelle de Petersberg sur le climat⁵⁸

Participants : 43 pays.

Description : Initié conjointement par le Mexique et l'Allemagne, ce Dialogue avait pour objectif d'avancer les discussions en vue d'atteindre un résultat ambitieux lors de la CdP-16 à Cancún et de s'entendre sur le rôle de l'Accord de Copenhague dans ce processus. Les pays participants ont échangé au sein de groupes de travail spécialisés sur divers enjeux (p.ex. atténuation, adaptation, REDD, etc.). Lors de cette réunion, l'Allemagne, l'Afrique du Sud et la Corée du Sud ont lancé une initiative afin d'appuyer les pays en développement dans la formulation de stratégies d'atténuation sur la base de principes de transparence et de mesurabilité.

La Réunion a eu lieu à Petersberg, Allemagne du 2 au 4 mai 2010.

56. Pour plus d'information sur cette rencontre, voir :

<http://pwccc.wordpress.com/2010/04/24/peoples-agreement/>.

57. D'après "Press Conference By Bolivia's President On People's Congress", voir:

http://www.un.org/News/briefings/docs//2010/100507_Morales.doc.htm.

58. New momentum for international climate negotiations, Press release, May 4,

2010. Voir: https://www.bmu.de/english/current_press_releases/pm/45968.php.

Processus Paris-Oslo REDD-Plus⁵⁹

Participants : 54 pays à Paris et 55 à Oslo et des participants de la société civile.

Description : Initié conjointement par la France et la Norvège, le processus REDD-Plus de Paris-Oslo vise à instaurer un partenariat REDD-Plus intérimaire et transparent. Le partenariat se veut une voie d'action visant à compléter la voie de négociation de la CCNUCC. Lors de la deuxième conférence à Oslo, les Parties ont établi le partenariat et confirmé le financement accéléré destiné aux actions REDD-Plus. Le principal objectif du partenariat est de servir de plate-forme provisoire permettant aux partenaires d'intensifier les actions et le financement REDD-Plus et de prendre des mesures immédiates pour améliorer l'efficacité, la transparence et la coordination des initiatives et des instruments financiers existants afin d'accroître le transfert des connaissances et d'augmenter les compétences.

Une première réunion a eu lieu à Paris, France le 11 mars 2010 et une seconde a eu lieu à Oslo, Norvège le 27 mai 2010.

Réunions ministérielles des pays BASIC⁶⁰

Participants : Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine.

Description : Rappelant leur contribution au travail de la 15e CdP (décembre 2009), les pays BASIC se sont réunis à plusieurs reprises en 2010 afin de dégager une position commune. Exprimant leur association à l'Accord de Copenhague, ils soutiennent une approche à deux voies et l'atteinte d'un accord légalement contraignant incluant une deuxième période d'engagement dans le cadre du Protocole de Kyoto et un accord sous l'égide de la CCNUCC.

En 2010, les pays participants se sont réunis officiellement à New Delhi, Inde, le 24 janvier; au Cap, Afrique du Sud, les 25 et 26 avril; à Rio de Janeiro, Brésil, les 25 et 26 juillet; et en Chine les 10 et 11 octobre.

Réunion ministérielle informelle de Genève sur le financement pour le climat⁶¹

Participants : 46 pays.

Description : Initié conjointement par la Suisse et le Mexique, cette réunion visait à

59. REDD+ Partnership, Adopted, May 27, 2010. Voir: <http://www.oslocfc2010.no/pop.cfm?FuseAction=Doc&pAction=View&pDocumentId=25017>

60. Joint Statement issued at the conclusion of the Second Meeting of Ministers of BASIC Group, New Delhi, January, 24th, 2010, voir: <http://moef.nic.in/downloads/public-information/JointStatement.pdf>; Third Meeting of BASIC Group Issues Joint Statement, voir: <http://climate-l.org/news/third-meeting-of-basic-group-issues-joint-statement/>; et Joint Statement issued at the conclusion of the Fourth Meeting of Ministers of the BASIC Group, July 26, 2010, voir: <http://www.itamaraty.gov.br/sala-de-imprensa/notas-a-imprensa/joint-statement-issued-at-the-conclusion-of-the-fourth-meeting-of-ministers-of-the-basic-group-rio-de-janeiro-25-26-july-2010>.

61. Co-Chairs' Summary of the Geneva Dialogue on Climate Finance, 15 September 2010, voir: www.bafu.admin.ch/dokumentation/fokus/10001/.../index.html?lang.

échanger de manière informelle sur les enjeux liés à la finance climat. Les participants ont discuté de la future architecture du financement, du nouveau fonds pour le climat, du rôle du secteur privé et des sources de financement à long terme. Ces échanges avaient pour objectif de faire avancer les négociations internationales des changements climatiques sur le financement afin d'aboutir à un résultat ambitieux à Cancún. Les participants se sont rencontrés à Genève (Suisse, 2 et 3 septembre 2010).

Sommets du G8

Pays membres (8) : États-Unis, Japon, Allemagne, Royaume-Uni, France, Italie, Canada et Russie.

Description : Composé de huit des pays les plus développés du monde, ce groupe informel se rencontre annuellement afin de discuter de questions économiques et d'enjeux globaux tels que la lutte contre les changements climatiques. Des pays en développement sont souvent invités aux sommets du G8⁶². L'Union européenne, de son côté, y est représentée à chaque réunion. Lors de la dernière rencontre du G8, qui s'est tenue les 25 et 26 juin 2010 à Muskoka, Canada, les dirigeants rassemblés ont discuté des moyens de lutte contre le réchauffement climatique⁶³.

Sommets du G20

Pays membres (19 + l'Union européenne) : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Corée du Sud, États-Unis France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, Royaume-Uni, Russie, Turquie, Union européenne.

Description : En novembre 2008, le G20 a tenu sa 1^{ère} réunion en réaction à la crise économique mondiale, lors du Sommet de Washington sur les Marchés financiers et l'économie mondiale. Se sont joints au Sommet, le président de la Banque mondiale, le Secrétaire général des Nations unies, le directeur du Fonds monétaire international et le président du Forum sur la stabilité financière. À Washington, les dirigeants politiques sont parvenus à un plan d'action, revu lors du Sommet de Londres (avril 2009) en vue d'améliorer la transparence et la responsabilité financière, de promouvoir l'intégrité des marchés financiers et de réformer les institutions financières internationales. Il arrive fréquemment que les déclarations du G20 portent sur les changements climatiques. Lors de la réunion du G20 qui s'est tenue à Toronto, les pays participants associés à l'Accord de Copenhague ont réaffirmé leur appui à l'Accord et ont appelé les autres pays à s'y joindre⁶⁴.

62. Par exemple, en 2010, l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Égypte, l'Éthiopie, le Malawi, le Nigéria, le Sénégal, la Colombie, Haïti et la Jamaïque ont été invités.

63. Déclaration du G8 à Muskoka – Reprise et renaissance, Muskoka (Canada) 25-26 juin 2010, voir: <http://g8.gc.ca/fr/sommet-du-g8/documents-du-sommet/declaration-du-g8-a-muskoka-reprise-et-renaissance/>

64. Déclaration du Sommet du G-20 à Toronto, les 26 et 27 juin 2010, Voir: <http://canadainternational.gc.ca/g20/summit-sommet/2010/toronto-declaration-toronto.aspx?lang=fra>.

En 2010, le G20 s'est réuni à Toronto (Canada, 26 et 27 juin) et à Séoul (Corée du Sud, 11 au 13 novembre).

Forum des économies majeures sur l'énergie et le climat

Participants (17) : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Chine, Corée du Sud, États-Unis, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, Royaume-Uni, Russie, Union européenne⁶⁵.

Description : Créé à l'initiative des États-Unis, le Forum des économies majeures sur l'énergie et le climat rassemble les principaux pays émetteurs de GES dans le but de favoriser une entente sur un régime international du climat post-2012.

En 2010, les Sommets de ce Forum ont eu lieu à Washington, DC (Etats-Unis, 19 avril)⁶⁶, à Rome (Italie, 30 juin et 1er juillet)⁶⁷, et à Washington, DC (Etats-Unis, 20 et 21 septembre)⁶⁸.

65. Voir: <http://www.state.gov/g/oes/climate/mem/>.

66. The Sixth Leaders' Representatives Meeting, Chair's Summary: Sixth Meeting of the Leaders' Representatives of the Major Economies Forum on Energy and Climate, 19 April 2010 – Washington, DC, USA, voir: <http://www.majoreconomies-forum.org/past-meetings/the-sixth-leaders-representatives-meeting.html>

67. Seventh Meeting of the Leaders' Representatives of the Major Economies Forum on Energy and Climate: Co-Chair's Summary, Rome, Italy, June 30, 2010, voir: <http://www.state.gov/g/oes/rls/remarks/2010/144072.htm>.

68. Chair's Summary: Eighth Meeting of the Leaders' Representatives of the Major Economies Forum on Energy and Climate, Washington, DC, September 22, 2010, voir: <http://www.state.gov/g/oes/rls/other/2010/147661.htm>.

TABLEAU 5. ÉLÉMENTS DE DISCUSSION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET SUR UN RÉGIME POST-2012

Forums ↓ Enjeux	Conférence mondiale des peuples sur les changements climatiques et les droits de la Terre mère	Réunion ministérielle informelle de Petersberg sur le climat	Processus Paris-Oslo REDD-Plus	Réunions ministérielles des pays BASIC
Régime post-2012 et rôle de la CCNUCC dans le processus	Soutien d'une deuxième période d'engagements sous le Protocole de Kyoto.	Encourage la mise en œuvre de mesures de protection climatique en parallèle des négociations des Nations unies.	Appui à l'Accord de Copenhague.	Rôle central de la CCNUCC. Nécessité de parvenir à un accord légalement contraignant à Cancún. Nécessité de la création d'un mécanisme pour reporter les résultats des forums tenus par un groupe d'États.
Accord de Copenhague	Rejet de l'Accord de Copenhague.		Appui à l'Accord de Copenhague.	Appui à l'Accord de Copenhague.
Objectifs de réduction	Stabilisation de la concentration de dioxyde de carbone à 300 ppm. La limitation de la température globale à 2 °C est insuffisante. Les pays développés doivent réduire leurs émissions de 50 % pour la période 2013-2017 par rapport à celles de 1990.	Limitation de la température globale à 2 °C. Réductions des émissions de GES des pays développés et des pays nouvellement industrialisés est une priorité pour les prochaines sessions de négociations.		

**TABLEAU 5. (suite)
ÉLÉMENTS DE DISCUSSION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET SUR UN RÉGIME POST-2012**

Forums ↑ Enjeux ↓	Conférence mondiale des peuples sur les changements climatiques et les droits de la Terre mère	Réunion ministérielle informelle de Petersberg sur le climat	Processus Paris-Oslo REDD-Plus	Réunions ministérielles des pays BASIC
Atténuation	Condamnation des mécanismes de marché et de leur utilisation par les pays développés.	Les prescriptions MNV sont une priorité pour les prochaines sessions de négociations.		Les prescriptions MNV pour les actions des pays développés doivent être différentes de celles pour les actions des pays en développement. Des MNV nationales et un processus de Consultation et d'Analyse Internationales (CAI) s'appliqueront aux Actions d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA) non soutenues.
Adaptation	Le Fonds pour l'adaptation doit faire partie du mécanisme financier de la Convention et devra veiller au respect des engagements financiers des pays développés.	Le soutien des mesures d'adaptation des pays en développement est une priorité pour les prochaines sessions de négociations.		
Technologie	Les pays développés doivent assumer les coûts de transferts de technologies vers les pays en développement.			

**TABEAU 5. (suite)
ÉLÉMENTS DE DISCUSSION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET SUR UN RÉGIME POST-2012**

Forums ↑	Conférence mondiale des peuples sur les changements climatiques et les droits de la Terre mère	Réunion ministérielle informelle de Petersberg sur le climat	Processus Paris-Oslo REDD-Plus	Réunions ministérielles des pays BASIC
Enjeux ↓				
Financement	Les pays développés doivent fournir, en plus de l'Aide publique au développement, 6 % de leur PNB afin de soutenir les pays en développement dans leurs efforts de lutte contre les changements climatiques.	Le financement est une priorité pour les prochaines sessions de négociations.	4 milliards \$ ont été engagés par les pays développés participants pour les activités REDD dans les pays en développement.	Appel à l'octroi du financement "fast-start" en particulier ce lui destiné aux pays les plus vulnérables, les pays africains et les pays insulaires Nécessité de l'adoption d'un format commun pour faire état des contributions financières des pays développés.
REDD	Condamnation des mécanismes basés sur le marché incluant le REDD, REDD + et REDD ++.		Mise en place d'un partenariat REDD volontaire, non contraignant, dont le but est de servir de plate-forme intermédiaire alors qu'un futur mécanisme est négocié sous la CCNUCC	

**TABLEAU 5. (suite)
ÉLÉMENTS DE DISCUSSION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET SUR UN RÉGIME POST-2012**

Forums ↓ Enjeux	Sommet du G8	Sommets du G20	Réunion ministérielle informelle de Genève sur le financement climat	Forums des économies majeures sur l'Énergie et le Climat
Régime post-2012 et rôle de la CCNUCC dans le processus	Nécessité d'un accord global, contraignant, ambitieux, juste et efficace pour tous les pays, qui énoncera les responsabilités respectives de toutes les principales économies dans le but de réduire les émissions de GES. Soutien au processus de la CCNUCC.	Soutien au processus de la CCNUCC.		Importance de progresser à Cancún, notamment en adaptation, atténuation, REDD-Plus, MINV, financement et transfert de technologies. Division sur la reconduction du Protocole de Kyoto. Nécessité d'avoir des attentes réalistes pour Cancún.
Accord de Copenhague	Soutien à l'Accord de Copenhague Appel à la mise en œuvre efficace de l'Accord, y compris les prescriptions MINV.	Les pays associés à l'Accord de Copenhague ont réaffirmé leur appui à l'Accord et ont appelé les autres à s'y joindre.		Les pays associés à l'Accord de Copenhague ont souligné la nécessité de refléter l'Accord dans toute future entente sur un régime post-2012. Appel à la mise en œuvre rapide de l'Accord de Copenhague en ce qui concerne le financement accéléré.

**TABLEAU 5. (suite)
ÉLÉMENTS DE DISCUSSION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET SUR UN RÉGIME POST-2012**

	Forums ↓ Enjeux	Sommet du G8	Sommets du G20	Réunion ministérielle informelle de Genève sur le financement climat	Forums des économies majeures sur l'Énergie et le Climat
Atténuation		<p>Limitation de la température globale à 2°C. Objectif global de réduction de 50 % d'ici 2050. Pic des émissions le plus rapide possible. Objectif de 80 % d'ici à 2050 par rapport à celle de 1990 pour les pays développés. Comparabilité des efforts déployés. Nécessité de mesures quantifiables de la part des grandes économies émergentes. Objectifs de réduction communs et individuels draconiens pour les pays développés.</p>			<p>Importance de s'accorder sur les exigences MNV et sur l'analyse et la consultation internationales à Cancún. Le processus CAI doit être mené par les Parties et ne doit pas être politisé. Les communications nationales fournissent un bon point de départ pour les exigences MNV pour les actions des pays en développement.</p>
Adaptation		<p>Nécessité d'approfondir la recherche. Reconnaissance de la situation particulière des pays les plus pauvres et les plus vulnérables. Mise en commun des plans d'adaptation à l'occasion d'une conférence sur l'adaptation (Russie, 2011).</p>			

**TABLEAU 5. (suite)
ÉLÉMENTS DE DISCUSSION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET SUR UN RÉGIME POST-2012**

Forums ↓ Enjeux ↓	Sommet du G8	Sommets du G20	Réunion ministérielle informelle de Genève sur le financement climat	Forums des économies majeures sur l'Énergie et le Climat
Technologie	Rôle important de la technologie de piégeage et de stockage du carbone (PSC) et de l'énergie nucléaire. Abolition ou réduction des barrières tarifaires et non tarifaires pour favoriser la diffusion de technologies.			
Financement	Mise en place des contributions respectives au titre du financement accéléré en vue de satisfaire aux besoins les plus pressants des pays en développement les plus vulnérables. Appui au travail du Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général des Nations unies.	Appui au travail du Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général des Nations unies.	Nécessité de créer un nouveau fonds qui serait attaché au mécanisme financier de la Convention et redevable à la CdP. Bien que l'engagement du secteur privé soit important, il ne doit pas se substituer au financement public. Proposition d'une architecture de financement. Importance du respect des prescriptions MNV.	Importance de fournir le financement accéléré d'une manière transparente.
REDD	Appui au processus « Paris-Oslo » concernant le mécanisme REDD-Plus.			Appui au processus « Paris-Oslo » concernant le mécanisme REDD-Plus.

BIBLIOGRAPHIE ET AUTRES RÉFÉRENCES

- Global Environment Facility (2010). *Status Report on the Least Developed Countries Fund (LDCF) and the Special Climate Change Fund (SCCF)*. July 1.
<http://thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/Satus%20Report%20on%20the%20Climate%20Change%20Funds%20-%20May%2031,%202010%20Rev.1.pdf>
- IIDD (2010a). Bulletin des négociations de la Terre, *Résumé des pourparlers de Bonn sur le changement climatique: 9-11 avril 2010* (GTS Final), vol.12 No.460, Institut international du développement durable (IIDD), Reporting Services.
- IIDD (2010b). Bulletin des négociations de la Terre, *Résumé des pourparlers de Bonn sur le changement climatique: 31 mai - 11 juin 2010* (OS 32 Final), vol.12 No.472, Institut international du développement durable (IIDD), Reporting Services.
- IIDD (2010c). Bulletin des négociations de la Terre, *Résumé des pourparlers de Bonn sur le changement climatique: 2 - 6 août 2010* (GTS Final), vol.12 No.478, Institut international du développement durable (IIDD), Reporting Services.
- IIDD (2010d). Bulletin des négociations de la Terre, *Faits marquants de l'AWG-LCA 12 et de l'AWG-KP 14: lundi 4 octobre 2010* (GTS # 2), vol.12 No.480, Institut international du développement durable (IIDD), Reporting Services.
- IIDD (2010e). Bulletin des négociations de la Terre, *Faits marquants de l'AWG-LCA 12 et de l'AWG-KP 14: mardi 5 octobre 2010* (GTS # 3), vol.12 No.481, Institut international du développement durable (IIDD), Reporting Services.
- OPEP (2006). *OPEC Statement to the United Nations Climate Change Conference - Nairobi*, 6-17 Novembre 2006.
<http://www.opec.org/home/Environmental%20Issues/Statements/COP12.htm>.
- Parker, C., A. Mitchell, M. Trivedi, N. Mardas (2009). *Le Petit Livre Rouge du REDD +*. 2e édition. Oxford, United Kingdom: the Global Canopy Programme.
- Tirpak, D. and J-E. Parry (2009). *Financing Mitigation and Adaptation in Developing Countries: New options and mechanisms, Background Paper*. Winnipeg, Canada: Institut international du développement durable (IIDD).
- UNFCCC, (2007). *Investment and Financial Flows to Address Climate Change*. Bonn, Germany: The United Nations Framework Convention on Climate Change.
- Yamin, F. et J. Depledge (2004). *The International Climate Change Regime: A Guide to Rules, Institutions and Procedures*. Cambridge, University Press.
- World Bank (2010). *Financial status of the adaptation fund trust fund and the administrative trust fund* (as at 31 July 2010) Prepared by the World Bank as Trustee for the Adaptation Fund. AFB/EFC.2/5. http://www.adaptation-fund.org/system/files/AF_Financial_Status_Report_Jul%2031%202010%20-%20Final.pdf.
- Réseau d'information francophone en vue de faciliter la diffusion de l'actualité internationale du développement durable en français : <http://www.mediaterrre.org/>.

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle compte cinquante-six États et gouvernements membres et dix-neuf observateurs. Présente sur les cinq continents, elle représente près du tiers des États membres de l'Organisation des Nations Unies.

L'OIF apporte à ses pays membres un appui dans l'élaboration de leurs politiques et mène des actions de coopération multilatérale, conformément aux grandes missions tracées par le Sommet de la Francophonie : promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ; développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

56 États et gouvernements membres

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Royaume de Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • Cap-Vert • République centrafricaine • Chypre • Communauté française de Belgique • Comores • Congo • République démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • Ex-République yougoslave de Macédoine • France • Gabon • Ghana • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Principauté de Monaco • Niger • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam.

19 observateurs

Autriche • Bosnie Herzégovine • Croatie • Émirats Arabes Unis • Estonie • Géorgie • Hongrie • Lettonie • Lituanie • Monténégro • Mozambique • Pologne • République dominicaine • République tchèque • Serbie • Slovaquie • Slovénie • Thaïlande • Ukraine.

www.francophonie.org



LA FRANCOPHONIE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie, est né en 1988 de la volonté des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones de conduire une action concertée visant le développement du secteur de l'énergie dans les pays membres. En 1996 cette action a été élargie à l'Environnement.

Basé à Québec, l'Institut a aujourd'hui pour mission de contribuer :

- à la formation et au renforcement des capacités des différentes catégories d'acteurs de développement des pays de l'espace francophone dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement pour le développement durable;
- au développement de partenariat dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement pour le développement durable.

Dans le cadre de sa programmation 2010-2013, mise en œuvre en synergie avec les autres programmes de l'Organisation internationale de la Francophonie et notamment ceux issus de la mission D du Cadre stratégique décennal de la Francophonie : «Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité», l'IEPF :

- Contribue à l'élaboration de politiques et stratégies nationales de développement durable et à leur mise en œuvre dans les domaines de l'énergie et de l'environnement; forme et renforce les capacités des cadres et des professionnels à l'utilisation et à la maîtrise des outils de gestion de l'environnement pour le développement durable.
- Soutient la participation des pays aux négociations internationales sur l'environnement et le développement durable ainsi que la mise en œuvre des conventions, par des concertations, des appuis techniques et la mobilisation d'experts.
- Développe des partenariats, publie des guides, des revues spécialisées et des ouvrages scientifiques et techniques en français dans les domaines de l'énergie et de l'environnement.
- Anime des réseaux d'information et d'expertise pour le développement durable.
- Exerce toute autre fonction que lui confieraient les instances compétentes de l'OIF.

Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF)
56, rue Saint-Pierre, 3^{ème} étage, Québec (QC) G1K 4A1, CANADA
Téléphone: (1 418) 692 5727 / Télécopie : (1 418) 692 5644
iepf@iepf.org / www.iepf.org

A fin de répondre à l'objectif de la *Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques* (CCNUCC) de stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère « à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique », le protocole de Kyoto requiert des pays développés des réductions quantifiées de leurs émissions de GES pour la période 2008-2012. Or, l'atteinte de cet objectif ultime de la Convention sur le long terme nécessite le maintien des efforts de réductions des émissions au-delà de 2012, à travers l'adoption d'un accord sur un régime post-2012.

Le Sommet de Copenhague (2009) n'ayant pas abouti à la conclusion d'une entente légalement contraignante, les représentants gouvernementaux de près de 200 pays se réuniront à Cancún (Mexique), du 29 novembre au 10 décembre 2010, sous les auspices de la CCNUCC, pour poursuivre les négociations sur un régime post-2012, qui se tiendront cette année sous la direction de la nouvelle Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Mme Christiana Figueres. Bien qu'il semble maintenant évident que les négociations de Cancún n'aboutiront pas à l'accord attendu à Copenhague, l'issue des négociations de Cancún sera déterminante pour assurer la continuité du processus multilatéral des changements climatiques vers un accord légalement contraignant. L'enjeu consistera à poser les jalons nécessaires à la poursuite des négociations sans en préjuger l'issue finale.

Ce guide a pour but d'aider les participants à mieux comprendre les principaux enjeux qui feront l'objet de discussions lors de la Conférence de Cancún. Les négociations sur la période post-2012 occuperont une place prédominante, mais d'autres sujets sur le régime en cours, tels l'amélioration du cadre pour le développement et le transfert de technologies ainsi que l'adaptation, sont aussi à l'ordre du jour. Bien que le présent guide s'adresse particulièrement aux négociateurs des pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), nous espérons qu'il sera également un outil utile pour les participants de tout horizon.



INSTITUT DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE (IEPF)
56, RUE SAINT-PIERRE, 3E ÉTAGE, QUÉBEC (QUÉBEC) G1K 4A1 CANADA

L'IEPF est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie.

www.iepf.org